

RD-CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2642 - VENDREDI 24 JUIN 2016

SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

Tendance
en hausse au
mois de mai

Le Bureau conjoint des Nations unies aux Droits de l'Homme a documenté, en ce mois de mai 2016, 384 cas de violations des droits de l'Homme sur le territoire de la RDC dont 155 liés à la restriction de l'espace démocratique. Ce qui représente une hausse par rapport au mois d'avril. Cette structure onusienne a donné ces indications le 22 juin dernier lors de la présentation de son rapport mensuel sur la situation des droits de l'Homme en RDC.

A en croire le document, les provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri, du Sud-Kivu, de la Tshopo et du Haut-Uélé seraient les plus touchées par ces abus commis, à divers degrés, par des agents de sécurité et par d'autres autorités administratives. Des groupes armés tels que le FRPI et l'ADF (Allied democratic forces) ne sont pas en reste dans l'exacerbation de ce fléau.

Page 12



Des manifestants dans la rue à Kinshasa

PROCÈS JEAN-PIERRE BEMBA

Le MLC
appelle à une
revisitation du
verdict de la CPI

Le Mouvement de libération du Congo estime que la sentence de la Chambre de première instance III de la Cour pénale internationale à l'encontre de son leader condamné à dix-huit ans de prison, renferme et entraîne des incidences sociologiques très dommageables qui nécessitent une revisitation du verdict. Engageant son parti politique, le député William Canon (Secrétaire national et porte-parole), note que « la décision des juges n'a nullement tenu compte des circonstances atténuantes par rapport à la responsabilité personnelle de Jean-Pierre Bemba, juridiquement non établie par l'accusation ».

Pour lui, le Chairman est victime d'une justice sélective orchestrée par des officines complotant avec notamment des intelligences congolaises pour l'écartier de la scène politique en RDC.

Page 12

DIVISION 1/PHASE
DES POULESMazembe
bat DCMP
et remporte
le titre dans
les troubles

La rencontre de la dernière journée du Play-Off du championnat national entre le Daring Club Motema Pembe et le TP Mazembe de Lubumbashi qui s'est jouée le 22 juin au stade des Martyrs de Kinshasa a connu des remous dans les dernières minutes. Les Corbeaux menaient par deux buts à un lorsque l'arbitre leur a accordé un penalty consécutif à un contact entre Mukoko Amale et Issama Mpeko. Deo Kanda l'a exécuté inscrivant le troisième et dernier but du K.O.

Non contents de la décision arbitrale, les supporters des Immaculés ont commencé à balancer des projectiles sur l'aire de jeu. La police a promptement réagi en larguant des grenades lacrymogènes dans les tribunes créant la panique et la bousculade dans les gradins.

Page 13



Jean-Pierre Bemba

RESTITUTION DU CONCLAVE DE GENVAL

Olenghankoy prône l'unité de l'Opposition

Les délégués de l'Opposition partis de Kinshasa pour le Conclave de Genval en Belgique sur invitation d'Etienne Tshisekedi regagnent déjà le pays. Tel est le cas de Joseph Olenghankoy, leader du parti Forces novatrices

pour l'union et la solidarité (Fonus) qui a récemment fait la restitution de ce forum. Le Conclave a été une démarche salutaire, a-t-il confié dans la mesure où il a cimenté l'unité de l'Opposition. L'occasion était donnée aux

forces acquises au changement de réaffirmer leur attachement à la Constitution, a-t-il ajouté, estimant que l'unité ainsi scellée pourrait redonner espoir pour l'avenir du pays.

Il a signifié que l'opposition a

montré sa détermination à marcher ensemble et que les opposants qui n'adhéreront pas à cette démarche seraient en réalité à la solde du camp présidentiel

Page 12

ÉDITORIAL

Bouc émissaire

Jean-Pierre Bemba ayant été condamné cette semaine par la Cour pénale internationale à dix-huit ans de prison, le verdict qui le frappe appelle, nous semble-t-il, les quelques remarques suivantes :

L'ancien vice-président de la RDC a été condamné en vertu d'un principe pour le moins exorbitant qui est celui « de la responsabilité du commandant ». Or, tout le monde sait que les crimes commis par ses hommes en Centrafrique étaient placés sous un autre commandement que le sien. Il y a donc, dans la rhétorique de la CPI une confusion discutable et regrettable entre les notions de « culpabilité » et de « responsabilité ».

2. Le crime reproché à Jean-Pierre Bemba est de n'avoir pas pris « toutes les mesures nécessaires et raisonnables » pour empêcher les atrocités perpétrées dans un autre pays que le sien. Il est clairement brandi par la Cour non pour asseoir un jugement équitable sur des bases juridiques solides, mais pour faire un exemple. Il porte ainsi atteinte à l'un des principes les plus élémentaires du droit.

3. Il est clair que dans cette triste affaire la CPI poursuit, sans dévier d'un pouce, sur la voie dangereuse dans laquelle elle s'est engagée depuis sa création. En ne s'en prenant qu'à des dirigeants africains et en fermant les yeux sur les atrocités qui se déroulent partout ailleurs dans le monde, elle projette de la justice internationale une image détestable qui dessert la noble cause pour laquelle elle avait été créée.

Cerise sur le gâteau, si l'on peut dire, dans le moment même où elle rend des jugements infondés la Cour se garde bien de demander des comptes sur ce qui s'est passé, hier, dans la sinistre prison d'Abou Ghraïb en Irak ou sur ce qui se passe toujours dans les geôles de Guantanamo. Pourquoi donc ne cite-t-elle pas à comparaître l'ancien président George W. Bush ou l'actuel président Barack Obama ? Est-ce parce qu'elle n'ose pas s'en prendre aux dirigeants des grandes puissances lorsque celles-ci commettent des crimes hors de leur territoire ?

Reconnaissons-le avec tristesse : la CPI est de moins en moins crédible !

Les Dépêches de Brazzaville

MOIS DE L'AMITIÉ

L'ACAP plaide en faveur d'une paix juste et durable



Le présidium ; crédit photo Adiac

Le président de l'Association congolaise d'amitié entre les peuples (ACAP), Vital Balla, a appelé, le 21 juin à l'occasion de la clôture de son Mois de l'amitié, à l'observation d'une paix juste et durable au sein des peuples des Nations unies

La 52^e édition du Mois de l'amitié a été célébrée cette année du 26 mai au 21 juin sur le thème : « L'amitié des peuples à l'heure de la lutte contre les antivaleurs pour un développement harmonieux du peuple ». Au programme : des causeries-débats sur des sous-thèmes tels que : « Le vivre-ensemble est-il un support pour l'unité nationale et une solution pour la paix ? » ; « Luttons et combattons l'intoxication, l'intolérance et d'autres déviations comportementales pour un Congo en voie d'émergence ». En effet, le sous-thème : « Luttons et combattons l'intoxication, l'intolérance et d'autres déviations comportementales pour un Congo en voie d'émergence » a bouclé les activités à la mairie de Moungali. Dans son exposé, El Hadj Moussounda Kintombo est revenu sur certaines antivaleurs qui gangrènent depuis lors la société congolaise. L'orateur a par exemple cité le mensonge, le vol, la méchanceté, la culpabilité et les détournements des fonds publics. « On ne nomme pas par mérite, nous privilégions l'intérêt personnel, le pays en a pris un grand coup et en souffre. Décryptons nos comportements, les erreurs sont les meilleurs professeurs de la vie ; elles éduquent mieux que les paroles. Revenons aux bonnes mœurs ; combattons ces antivaleurs afin

de rêver d'un pays émergent », a commenté El Hadj Moussounda Kintombo. Selon Vital Balla, cette thématique a été choisie en rappel des moments sombres que le Congo a connus dans les années 90 où plusieurs atrocités ont été commises. « Notre association, en sa qualité de professionnelle pour la paix et l'amitié des peuples, n'est demeurée en marge de ces guerres civiles fratricides à répétition en prenant activement part aux conférences de Pointe-Noire en 1999 terminée à Brazzaville la même année pour la signature de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités en République du Congo », a-t-il rappelé.

« L'unité pour la paix et la solidarité nationale conduiront notre peuple à un avenir meilleur »

Revenant sur les réformes des institutions opérées récemment dans le pays, le président de l'ACAP a indiqué que le Congo venait de tracer une voie juste après les consultations populaires. Ce qui devrait, d'après lui, servir d'exemple aux frères et amis de par le monde. « Lorsqu'un arbre dénommé République du Congo porte de bons fruits dans son espace vert, ceux qui n'ont pas eu la peine de planter jettent des pierres afin de savourer les bons fruits qui font la fierté des

champs d'autrui. Mais, la présence continue des planteurs dans leur sphère empêcheront les profito-situationnistes d'y faire la fête. L'unité pour la paix et la solidarité nationale conduiront notre peuple à un avenir meilleur », a martelé Vital Balla, précisant que la reconstruction du pays va bon train quand le processus de paix y est associé. Il s'est, par ailleurs, félicité des avancées significatives réalisées ces derniers temps dans les domaines socioéconomiques, notamment en matière d'éducation et de transport. Ceci grâce à la politique tournante de municipalisation accélérée qui est passée dans les douze départements du pays. Présidant la cérémonie, l'administrateur maire de l'arrondissement 4 Moungali, Benjamin Loukakou, s'est félicité du choix sur son entité administrative pour abriter les activités relatives à la clôture du Mois de l'amitié à Brazzaville. « Le siège de l'arrondissement 4 Moungali est situé en face de la célèbre et historique avenue de la paix. La paix, cette denrée immatérielle, mais combien précieuse et vitale pour toute société humaine ; la paix, ce ferment nécessaire, indispensable au développement, au vivre-ensemble et à la fraternité entre les hommes, en vue de l'émergence de toute nation à travers le monde », a pimenté l'ancien présentateur des émissions radio-télévisées « La voie de l'amitié et ACAP Hebdo ».

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions :

Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Nancy France Loutou-

mba (chef de service) ; Quentin Loubou,
Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane
Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Édition du samedi : Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice
Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain
Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté
de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali

Coordonateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya

n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa

- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des
annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia

Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-

signet, Brice Tsébé, Irin Mauouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngon

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de
service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck
Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole
Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Astrid
Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FÊTE DES PÈRES

Plus de 200 «papas» de Makélékélé honorés par le CDR



Bonaventure Boudzika remettant des dons aux bénéficiaires (photo adiac)

A l'occasion de la fête internationale des pères célébrée le 19 juin, le président du Congrès pour la démocratie et la République (CDR), Bonaventure Boudzika, également conseiller municipal de la ville de Brazzaville, a offert aux «papas» de sa circonscription électorale, un don composé des chemises et cravates afin de leur permettre de passer cette journée dans la joie.

Au total 2010 pères d'âges variés, habitant le quartier Château d'eau Nganguoni, dans le 1^{er} arrondissement Makélékélé, ont reçu ce don pour la troisième fois consécutive.

Chacun des bénéficiaires a reçu une chemise, une cravate et une pandule, accompagnées d'une enveloppe dont le montant n'a pas été révélé. « Je félicite mon fils pour avoir pensé à moi, en m'offrant ce cadeau. Je suis vraiment dans la joie et l'allégresse parce que ces occasions sont rares, compte tenu des réalités actuelles », s'est réjoui Kouamala Mouyoyi, secrétaire général du quartier Diata, après avoir reçu le don. Pour le bienfaiteur, Bonaventure Boudzika, bien que significatif, ce don est le symbole d'un amour fraternel et profond d'un enfant envers ses pères. « Par ma voix, veiller accepter les remerciements de tous les enfants du monde entier, qui ont le cœur plein d'allégresse et de joie, en vous offrant quelque chose qui cimentera et qui sème l'amour », a souligné le président du CDR.

Analysant la situation politique qui prévaut actuellement dans le pays, Bonaventure Boudzika s'est dit résolution engagée dans la voie de l'apaisement afin de préserver la paix, gage sûr pour un développement durable.

Firmin Oyé

CONGO-SÉNÉGAL

Le développement durable à l'ordre du jour de la prochaine commission mixte

L'ambassadeur du Sénégal au Congo, Batoura kan Yang, et la ministre congolaise de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement, Rosalie Matondo, ont échangé le 22 juin à Brazzaville sur les domaines de coopération à soumettre à la prochaine commission mixte entre les deux pays.

« Nous acheminons vers la tenue de la commission mixte Congo-Sénégal. Dans le cadre des préparatifs, il a été mis en place un certain nombre de projets de coopération dans certains domaines dont celui de l'économie forestière et du développement durable », a expliqué l'ambassadeur du Sénégal à l'issue d'une audience avec la ministre Matondo.

« J'ai voulu échanger avec la ministre, pour partager les informations que nous avons par devers nous, et voir s'il y a des amendements ou des compléments d'informations qui pourraient être apportés en prenant en compte ses préoccupations en tant que nouveau chef de ce département », a-t-elle relevé.

Signalons que le Sénégal souhaiterait collaborer avec le Congo, très expérimenté dans le secteur des forêts, dans le domaine des aires protégées puis de la faune et la flore.

« La ministre m'a parlé de 17 aires protégées dont dispose le Congo. Nous nous chargeons de relayer cette information auprès de nos opérateurs économiques qui pourront peut-être, être emmenés à investir notamment dans le touristique », a souligné la diplomate sénégalaise.

Interrogée sur le projet de jumelage des parcs zoologiques du Congo et du Sénégal, Batoura kan Yang a répondu que la question n'a pas été soulevée. Toutefois, elle pourrait être intégrée dans le document final avant de le soumettre à la signature des ministres de tutelle des deux pays. « C'est une question pertinente qui peut faire l'objet d'une réflexion », a-t-elle conclu.

Signalons que la date et le lieu où se tiendra le comité mixte Congo-Sénégal seront communiqués plus tard.

Lopelle Mboussa Gassia

DISPARITION

Le président de la Caresco, Yves Bernard Mahoungou Massila a tiré sa révérence au Maroc

L'information sur la disparition du député PCT de la circonscription unique de Kimongo (Département du Nari) et président de la Coordination des associations et réseaux de la société civile congolaise (Caresco) est tombée comme un coup perré. Des sources familiales et parlementaires indiquent que l'homme ne présentait pas, à vrai dire des signes d'une santé inquiétante.

Un communiqué du premier secrétaire de l'Assemblée nationale annonce bien le décès du député Mahoungou Massila, survenu le mercredi 22 juin au Maroc, des suites d'une maladie. Des sources proches de la Caresco indiquent qu'une hémorragie post-opératoire serait à l'origine de la mort de ce

député membre de la Commission affaires administrative et juridique. La chambre basse du Parlement dont il a été membre trois mandats durant, tient ce vendredi une séance plénière spéciale, consacrée à la mise en place de la commission d'organisation des obsèques. Cette commission sera



Yves Bernard Mahoungou Massila

suppléée par une autre de la Caresco mise en place jeudi, à la tête de laquelle se trouve Dieudonné Moussala, président de l'Association des consommateurs.

Le communiqué du premier secrétaire de l'Assemblée nationale souligne toutefois qu'en prélude à cette séance, les députés suivront la présentation par le ministre des finances du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2016.

De Mahoungou Massila, on retiendra qu'il fut membre du Parti congolais du travail depuis de longues années. Statisticien-économiste de formation, le député de Kimongo fut directeur commercial puis directeur général de l'ancienne société nationale aérienne Lina Congo.

Il s'est par ailleurs montré actif dans le mouvement associatif, en dirigeant avec « maestra et succès » l'Association pour le développement du district de Kimongo (ADK) et le groupe de danse traditionnelle « Simba Ngoma ». Son activisme dans le mouvement associatif lui a fait gravir les marches de la société civile, au point d'être élu le 27 août 2014, président de la Coordination des associations de la société civile congolaise (Caresco), succédant ainsi à feu Martin Itoua.

Né le 15 juin 1953 à Koungou (Kimongo), il est décédé à l'âge de 63 ans.

Jean Kodila

FOIRE ÉGYPTIENNE

Les prix d'achat revus à la baisse

La mairie du 3^e arrondissement de Brazzaville, Poto-Poto, abrite du 30 mai au 7 juillet la foire des produits de la Maison Moderne et Moyen-Est. Cette foire vise à solutionner les problèmes du patrimoine des ménages.

Les prix des produits exposés sont à la portée de toutes les bourses. On y trouve : des canapés, chaises, fauteuils ; des meubles de chambre à coucher, de cuisine, de jardin, de salle de bain, de salon ; mobiliers de bureau, de salle à manger ; rideaux ; tables ; architecture d'intérieur, de cuisine ; etc. Il s'agit des derniers produits de style et des marques de meubles à des prix compétitifs.

L'exposition offre la possibilité de présenter des produits et services à un public intéressé. Cette foire est principalement destinée aux acheteurs et aux personnes curieuses, afin qu'ils choisissent un nouveau mobilier et l'ameublement de leurs habitations. Certains pourront préparer ou anticiper le confort matériel de leur retraite.

« Bientôt la paie des fonctionnaires va débiter et l'argent peut être gardé en achetant un meuble résistant. Il y a beaucoup de nouveautés qui

se sont ajoutées. Nous avons de nouveau cassé nos prix de vente jusqu'à 20%, à cause de la crise », a expliqué monsieur Mohamed Megahed.

La foire présente les dernières tendances de l'aménagement intérieur et propose de nouvelles innovations prometteuses et une large gamme de produits des différentes

détaillants, les grands magasins, les maisons de vente et les boutiques, mais aussi pour les architectes d'intérieur et les importateurs. Les tenants des stands peuvent aussi les informer à fond et en détail sur les derniers développements, les prestations de services et produits du secteur mobilier.



Le représentant de la société Maison moderne du moyen-est, Mohamed Megahed et les autorités Congolaises (adiac)

catégories : des produits de l'intérieur et de l'extérieur, en passant par les éléments d'aménagement, jusqu'aux tissus d'ameublement et aux biens de consommation du secteur du style de vie.

Cette foire est également un idéal pour les chaînes commerciales, les grossistes et les

Rappelons que la cérémonie d'ouverture de cette foire avait été rehaussée de la présence du directeur général du Centre congolais du commerce extérieur, Basile Obongui, du maire de Poto-Poto, Jacques Elion et de l'ambassadeur de l'Égypte au Congo.

Fortuné Ibara



Investir dans les populations rurales

Ministère de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche

AVIS GENERAL DE RECRUTEMENT

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un Don du Fond International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) pour l'exécution du Programme de Renforcement des Capacités du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), en vue de mettre en place le Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), d'une durée de six (6) ans.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a confié au Cabinet K'EDGE Consult SARL, Cabinet de Recrutement International, la mission d'assistance au recrutement du personnel de l'Unité de Coordination du Projet (PD-PAC).

Cette Unité de Coordination du Projet (UCP) sera composée de la manière suivante :

- Un Coordonnateur (H/F) ;
- Un Responsable Administratif et Financier (H/F) ;
- Un Responsable Planification et Suivi Évaluation (H/F) ;
- Un Spécialiste en Passation de Marchés (H/F) ;
- Deux Comptables (H/F) ;
- Un Spécialiste Pêche Continentale (H/F) ;
- Un Spécialiste Aquaculture (H/F) ;
- Un animateur Rural (H/F).

1. Composition du Dossier et délais de transmission

Le dossier de candidature des postulants doit contenir les pièces suivantes :

- Lettre de motivation précisant la référence du poste pour lequel le candidat postule ;
- Curriculum vitae indiquant le pays de résidence, le titre du diplôme et la spécialité, les coordonnées précises (email et téléphone avec indicatif pays), et détaillant l'expérience professionnelle, de la plus récente à la plus ancienne, avec indication de la nature exacte des fonctions exercées ;
- Copie certifiée conforme du diplôme requis pour le profil ;
- Copie d'une pièce d'identité à jour justifiant de la nationalité congolaise.

Les candidatures doivent être impérativement transmises en deux versions, au plus tard le 10 juillet 2016 comme suit :

-En version papier : adressée ou déposée à la permanence du Cabinet K'EDGE Consult SARL, sise au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), 2^e étage, demander la Direction des Études et de la Planification (DEP), Porte N°4, du lundi au vendredi de 09 h à 14 h, Tel : 00 242 05 660 98 07 et

-En version électronique : exclusivement au format Word, PDF ou JPEG et adressés à l'adresse e-mail du Cabinet K'EDGE Consult SARL : kedgeconsult@gmail.com.

NB. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour des évaluations (posséder une adresse électronique à jour)

Les termes de références complets de chaque poste, dont les avis spécifiques sont publiés dans les journaux, dans les sites web d'emploi, affichés à l'ONEMO et au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), peuvent être retirés à la permanence du Cabinet K'EDGE Consult, sise au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), 2^e étage, demander la Direction des Études et de la Planification (DEP), Porte N°4, du lundi au vendredi de 09 h à 14 h, Tel : 00 242 05 660 98 07 ou obtenus sur demande par mail à : kedgeconsult@gmail.com

Aucun renseignement ne pourra être donné par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche sur la réception et le traitement des dossiers de candidature, qui sont entièrement sous traités au Cabinet K'EDGE Consult SARL.

Fait à Brazzaville, le 23 juin 2016

**Le Président du Comité de Gestion du Don FIDA,
Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche**

Pierre MPANDOU

«DIAMOND CEMENT CONGO»
EN SIGLE "D.C.C." S.A.
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 15.000.000.000 Francs CFA
Siège social : Immeuble du 5 Février - 3^eme étage
Brazzaville (République du Congo)
RCCM : 10 B 1902

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que la prochaine réunion des actionnaires de la société DIAMOND CEMENT CONGO (D.C.C.) S.A. en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE est prévue pour le 29 juin 2016 à 14h30 à D.C.C. SA, sise à Mindouli.

Cette assemblée délibérera sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

I - AU TITRE ORDINAIRE

- 1)- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos au 31/12/2015
- 2)- Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015
- 3)- Affectation du résultat de l'exercice
- 4)- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5)- Vote des résolutions
- 6)- Pouvoirs pour formalités.

II - AU TITRE EXTRAORDINAIRE

- 1)- Harmonisation des statuts de la société conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les sociétés commerciales et GIE
- 2)- Vote des résolutions
- 3)- Pouvoirs pour formalités

Pour Avis

«DIAMOND CEMENT CONGO»
EN SIGLE "D.C.C." S.A.
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 15.000.000.000 Francs CFA
Siège social : Immeuble du 5 Février - 3^eme étage
Brazzaville (République du Congo)
RCCM : 10 B 1902

7^e REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil d'Administration de la société DIAMOND CEMENT CONGO (D.C.C.) S.A. est prévue pour le 29 juin 2016 à 10h30 à D.C.C. SA, sise à Mindouli.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Examen et adoption de l'ordre du jour de la réunion ;
- 2°) Lecture et adoption du procès-verbal de la 6^eme réunion du Conseil d'Administration ;
- 3°) Rapports de l'Administrateur Directeur Général ;
- 4°) Arrêté des comptes de l'exercice 2015 ;
- 5°) Projet d'affectation du résultat ;
- 6°) Point sur le Prêt bancaire de DCC S.A.
- 7°) Convocation de l'Assemblée Générale Mixte ;
- 8°) Divers.

Pour Avis

55° ANNIVERSAIRE DES FAC ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Défilé, fanfare et décorations

Sous un ciel de saison sèche, le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, a présidé la prise d'armes organisée le mercredi 22 juin à l'esplanade du stade Alphonse Massamba-Débat, au cours de laquelle diverses distinctions honorifiques ont été remises à un échantillon de onze agents de la force publique.

Les personnels des FAC, les officiers généraux, officiers supérieurs, officiers, sous-officiers, militaires de rang et gendarmes, les attachés militaires accrédités au Congo, puis les membres du commandement des FAC et de la police étaient présents à cette cérémonie. Plusieurs temps forts ont marqué celle-ci, le passage des troupes agrémenté par la fanfare nationale et la décoration des plus méritants. En effet, dans les incontournables des parades militaires, la musique principale a ouvert le défilé comme tous les ans. Et puis



Le ministre de la Défense nationale effectuant la revue des troupes

plusieurs carrés des unités de l'armée de l'air, de terre, de mer, la gendarmerie et la police nationale ont défilé. La force publique a dû composer avec la mobilisation sans précédent de

ses troupes. Les troupes du commandement des écoles représentées par les enfants de troupe de l'école militaire préparatoire Général Leclerc et de l'académie militaire Marien

Ngouabi, de la garde présidentielle et du détachement des gendarmes, de la police nationale représentée par le personnel féminin et un peloton de surveillance et d'intervention ; les troupes

de l'état-major général du Grand quartier général représentée par le bataillon des sports, la direction centrale des renseignements militaires représentée par le groupement de reconnaissance, etc. Il y en avait pour tous les goûts.

La parade militaire accueillait cette année près de 800 soldats. Elle s'est déroulée devant le chef d'Etat-major général des FAC, le général de division Guy Blanchard Okoi, du commandement. A la tribune donc, aux côtés du ministre de la défense nationale, on notait la présence de plusieurs membres du gouvernement.

Signalons que la journée du 2 juin était consacrée à la célébration de la journée du souvenir des morts de la force publique caractérisée par le dépôt des gerbes de fleurs à la stèle aux morts de la force publique.

Guillaume Ondzé

JUSTICE

Vincent Pena Pitra présenté au procureur de la République

Le président du syndic liquidateur de l'ex-compagnie aérienne Air-Afrique, Vincent Pena Pitra, accusé d'avoir détourné l'argent des ex-travailleurs d'Air Afrique, a été présenté le 23 juin à Brazzaville au procureur de la République André Gakala Oko,

« Aujourd'hui vous n'êtes pas étonnés de constater que monsieur Pena Pitra Vincent, président du syndic liquidateur de l'ex-compagnie Air Afrique vient d'être présenté à nous. A ce sujet, je viens de saisir le juge d'instruction du 4^e cabinet d'une information judiciaire à l'encontre de Pena Pitra Vincent pour les faits de disposition de biens », a déclaré André Gakala Oko. Et d'ajouter, « il reviendra dans le cadre de cette procédure au juge d'instruction du 4^e cabinet, de procéder à l'interrogatoire du susnommé et de poser tous les actes utiles et nécessaires à la manifestation de la vérité dans le strict respect du principe de la présomption d'innocence ».

Ce dernier a ensuite signifié que conformément au principe de l'égalité des citoyens devant la loi, tous les Congolais sont égaux et personne n'est au-dessus de la loi. Il a par la même occasion invité tous les anciens agents de la multinationale Air Afrique ainsi que les ayants droit, à avoir confiance en la justice tout en gardant leur sérénité.

Jean Jacques Koubemba

LUTTE CONTRE L'INCIVISME

La mairie de Talangai renforce son partenariat avec les organisations de la société civile



Photo de famille des délégués de la société civile et le directeur de cabinet du maire de Talangai (adiac)

Le directeur de cabinet du maire du 6^e arrondissement de Brazzaville, Marcel Dimi, a assisté à la mise en place, le 23 juin, en collaboration avec les organisations de la société civile œuvrant pour l'éducation et l'encadrement, un cadre pour la lutte contre l'incivisme juvénile.

C'est dans le cadre des Micro-projets communaux et associatifs à Brazzaville (Micab II), projet cofinancé par l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement. C'est grâce au Groupe de recherche et d'échange tech-

nologique (Gret) que l'initiative est arrivée à terme. Pour conforter celle-ci, seize services techniques locaux (Stl) et vingt-quatre organisations de la société civile (Osc) ont validé un plan d'actions.

Outre la commission de suivi et évaluation amendée, ainsi que le règlement intérieur devant régir ce cadre de concertation, il a été également mis en place trois bureaux: l'un pour le conseil des sages et l'autre pour la coordination de la plateforme puis un conseil d'administration.

Rappelons que le projet d'appui à la création d'un cadre de concertation des services techniques locaux et des organisations de la société civile (OSC) d'éducation et d'encadrement des jeunes du 6^e arrondissement (Talangai), autour des questions liées à l'incivisme juvénile, sera mis en œuvre grâce à la collaboration de l'inspection sectorielle des structures socioéducatives de la jeunesse avec le Mouvement des jeunes congolais pour la réflexion et l'analyse (Mojecra).

Fortuné Ibara

STARK

PREMIUM BEER



MONDE SELECTION,
Internationale Quality Institute,
GOLD Quality Award 2016

L'OR

pour la plus
Précieuse
des bières

100% malt
100% Congolaise



2

1

3

Stark is precious

BRALICO
BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO

AG Partners®

EPIDÉMIE DE FIÈVRE JAUNE

Le Congo prend des mesures de protection supplémentaires

Une épidémie de fièvre jaune a été confirmée en République démocratique du Congo dans trois provinces dont Kinshasa, la capitale. Pour éviter la propagation de la maladie, le Congo voisin a installé, depuis quelques jours, une équipe médicale au Beach de Brazzaville pour contrôler, voire même vacciner les voyageurs en provenance de Kinshasa.

Au total, six (6) agents de santé du centre d'hygiène publique procèdent à un contrôle sanitaire systématique au Beach. Tous les passagers en provenance de Kinshasa verront leur température corporelle contrôlée à la descente des canots rapides, aux portes de Brazzaville, où le personnel de santé vérifie également la fiabilité de leur carnet de vaccination.

Interrogé, le docteur Innocent Victor Ossété Ayessa, chef de Centre d'Hygiène publique de Brazzaville, a fait savoir que, la vaccination au niveau du Beach, ne concerne que les voyageurs en provenance de la

RDC, et que la population de Brazzaville en particulier et celle du Congo en général peut s'en procurer dans les pharmacies en déboursant 12.000 FCFA. Le vaccin, a-t-il précisé, doit être administré dix (10) jours avant le voyage.

Par ailleurs, il a levé le suspense sur une rumeur faisant état d'un cas de décès en République du Congo, en précisant qu'aucun cas suspect n'a été détecté jusqu'à ce jour.

Pour les Congolais de Brazzaville qui veulent se rendre à Kinshasa, le docteur leur recommande d'acheter leur propre vaccin en pharmacie, et chercher à rencontrer un agent de santé au centre d'Hygiène publique pour se faire vacciner. A la fin, un carnet de vaccination leur sera remis.

« Si le voyageur ne présente pas un carnet de vaccination correct, il sera automatiquement refoulé à l'entrée même du Beach », a précisé le chef de poste sanitaire, Antoine Boyembé Bokatola.

Rappelons que la RDC est désormais en situation d'épidé-



Le personnel de santé posté au beach de Brazzaville

mie de fièvre jaune après une annonce officielle publiée le 20 juin par le ministre de la Santé, Félix Kabange Numbi. Le gouvernement fait état de 67 cas confirmés, dont cinq décès.

Actuellement, l'épidémie est confirmée dans trois provinces, mais selon le dernier bulletin de l'OMS, des cas suspects (près d'un millier avec une centaine de décès

associés) ont été recensés dans pas moins de cinq provinces. Les vérifications se poursuivent dans des laboratoires étrangers. L'Angola voisine connaît une flambée de cas de fièvre jaune depuis décembre 2015. Vu les mouvements de population entre les deux pays, les risques étaient grands pour la République démocratique du Congo.

Selon l'Organisation mondiale de

la santé, le système national de surveillance prête une attention particulière aux réfugiés congolais refoulés par l'Angola. Avant même que l'épidémie ne soit déclarée officiellement, le gouvernement congolais avait commandé quelque deux millions de doses de vaccins. La vaccination a été effectuée en priorité au Kongo Central et à Kinshasa. Pour l'OMS, lutter contre cette épidémie dans une ville comme Kinshasa est un véritable défi. Défi logistique pour toucher les plus de 10 millions d'habitants que compte la capitale. Un défi aussi pour obtenir le vaccin en nombre suffisant. Un vaccin très demandé et peu produit.

Signalons que la fièvre jaune est une maladie causée par un flavivirus qui se transmet par la piqûre d'un moustique infecté. Elle tire son nom du jaunissement de la peau et des yeux (jaunisse) qui survient lorsque le virus attaque le foie. La maladie peut être évitée si la personne est vaccinée.

Yvette Reine Nzaba

Le Dr Innocent Victor Ossété Ayessa rassure

Interrogé le 23 juin par les Dépêches de Brazzaville sur l'épidémie de fièvre jaune qui sévit actuellement en RDC, un pays frontalier du Congo, le chef de Centre d'Hygiène publique, le docteur Innocent Victor Ossété Ayessa a donné de plus amples informations sur l'importance de la mise en place d'un service de santé au Beach et sur la manière dont la crise doit être gérée.

Les Dépêches de Brazzaville : Au Congo, quelles sont les dispositions qui ont été mises en place pour limiter l'extension des cas de la Fièvre jaune ?

Dr Innocent Victor Ossété Ayessa : Au prime abord, il faut savoir que cette épidémie ne sévit pas seulement en République démocratique du Congo. Mais également en Angola où elle a été détectée peu avant, et où l'on a enregistré beaucoup de décès. Le risque de contamination est très élevé puisque nous avons des frontières perméables avec ces pays.

Au niveau du Congo, des précautions ont été prises, car nous avons toute une organisation de gestion de crise et d'épidémie. Nous avons une structure politique qui est la coordination placée sous la houlette du Premier ministre, et une autre structure technique multisectorielle, composée des acteurs des différents départements du pays, parce que, en matière d'épidémie, ou de santé, le ministère de tutelle seul, ne peut faire face. Au niveau des départements, des préfectures, et des districts, nous avons des cellules de crise.

En ce moment, nous avons activé ces différentes cellules de coordination. Le ministère de la santé travaille déjà en collaboration avec la primature. Ce matin, nous avons eu des

entretiens avec les partenaires de l'OMS qui ont effectué le déplacement du Beach, pour essayer de voir comment travaille le dispositif, par ce qu'il est plus facile de prévenir une épidémie que de la gérer.

Dans la foulée, j'ai remarqué très vite que le contrôle qui se fait au Beach représente à peu près 20 mètres. Or, les frontières entre les deux Congo s'étalent sur près de 2000 kilomètres. Donc, on ne maîtrise pas du tout les personnes qui arrivent au Beach, et celles qui présentent le vrai carnet de vaccination, surtout que les grands bateaux ne desservent plus depuis un certain temps. Nous ne devons pas focaliser notre attention uniquement au Beach, car de nombreux clandestins empruntent souvent d'autres voies. Dans ce cas, il faut renforcer les capacités au niveau des centres de santé pour détecter et éradiquer précocement d'éventuels cas.

L.D.B : En dehors du Beach, il existe de nombreux points d'entrée au Congo. Quelles solutions avez-vous trouvées ?

Dr I.V.O. A : A mon avis, il est inutile de placer une équipe médicale à la main bleue, par exemple ou ailleurs. Le vrai problème est au nord du pays, sur le fleuve.

L.D.B : Que doivent faire les Congolais de Brazzaville qui veulent se rendre à

Kinshasa, puisqu'il n'y a plus de vaccin gratuit disponible pour eux ?

Dr I.V.O. A : Qu'ils achètent leur propre vaccin en pharmacie avec 12000 FCFA, et qu'ils cherchent à rencontrer un agent de santé ici au centre d'Hygiène publique pour se faire vacciner. A la fin, on leur remettra un carnet de vaccination. Les vaccins au Beach sont réservés uniquement aux voyageurs en provenance de Kinshasa.

L.D.B : Au niveau du Beach NGobila de Kinshasa, n'y a-t-il pas un personnel de santé chargé d'administrer la vaccination aux voyageurs ?

Dr I.V.O. A : une personne peut être dans l'urgence, et n'a pas eu le temps de se faire vacciner. Mais dans l'interrogatoire, on peut savoir s'il a falsifié ou pas son carnet de vaccination.

L.D.B : Avez-vous une solution alternative pour ceux qui sont dépourvus de moyens financiers en vue de se procurer un vaccin ?

Dr I.V.O. A : Le problème ne se situe pas au niveau de notre pays, mais plutôt au niveau international, parce que le fabricant de vaccin fait son commerce. Il ne peut pas en fabriquer beaucoup s'il n'y a pas la demande. Lorsque nous demandons par exemple 5 millions de dose pour le Congo,



Dr Innocent Victor Ossété Ayessa

on ne pourrait pas en trouver car, notre voisin l'Angola aurait déjà épuisé le stock de réserve. Et le Congo démocratique où sévit actuellement l'épidémie a besoin aussi de vaccins plus que l'Angola. S'il faut vacciner toute la population, il aura besoin de plus de 40 millions de doses.

L.D.B : Que propose l'OMS ?

Dr I.V.O. A : L'Organisation mondiale de la santé a dit que, pour le moment, le Congo n'est pas en période d'épidémie, donc, il n'est pas prioritaire. C'est en Angola et en RDC que la fièvre jaune a été déclarée comme une épidémie, donc, ils sont prioritaires. Pour le moment, on ne peut pas parler de cas avérés au Congo.

L.D.B : Quel est votre message d'espoir à l'endroit de la population congolaise inquiète ?

Dr I.V.O. A : Je demande à la population de rester calme et d'attendre nos instructions, et ce que nous allons leur donner comme information. Car, dans le domaine de l'épidémie, nous avons tout le nécessaire technique pour gérer l'information et pallier la situation. Laissons le soin aux responsables de la santé de gérer la situation. Nous avons déjà commencé à regarder comment travailler avec la population. Qu'elle prenne leur mal en patience.

Propos recueillis par Y.R.Nz.

FONGWAMA
FINALISTE DU PRIX RFI APP CHALLENGE
ORGANISE LE FONGWAMA HACKATHON 2016

SANTEHACK

MONTER UNE ÉQUIPE DE 2 À 3 PERSONNES
ET
CRÉER UNE APPLICATION SUR LA SANTÉ AU CONGO
EN 24H



**REMISE
DES PRIX
LE
30 JUIN**

INFOS ET INSCRIPTION SUR
WWW.FONGWAMA.COM/PARTICIPER

@fongwama #santehack f fongwama

DE 10H LE 25 JUIN À 10H LE 26 JUIN

LIEUX : YEKOLAB @ IMMEUBE WARID (CENTRE VILLE)

PARTENAIRES



SPONSORS



INCENDIE CRIMINEL À L'AMBASSADE DU CONGO À PARIS

Jean-Claude Gakosso apporte son soutien au personnel de l'ambassade

Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger a visité, le 23 juin, les locaux de l'ambassade du Congo en France, après les incendies criminels perpétrés dans la nuit du 20 au 21 juin, par des personnes encore non-identifiées.

Jean-Claude Gakosso qui a eu des échanges avec les personnels diplomatiques leur a apporté son réconfort moral. Il les a assurés que le gouvernement de la République ne ménagera aucun effort, en vue de réfectionner dans les meilleurs délais les structures détruites par les incendies et permettre aux agents de retrouver des conditions de travail décentes.

Le ministère congolais des Affaires étrangères avait transmis le 21 juin, au lendemain des incendies à la chancellerie du Congo à Paris, la protestation du gouvernement auprès des autorités françaises et exigé « que des mesures adéquates soient prises pour assurer la sécurité de tous les services diplomatiques congolais installés en France ».

La Rédaction

Le gouvernement congolais demande une « enquête sérieuse »

Dans un communiqué de presse en date du 22 juin, le gouvernement de la République du Congo a demandé aux autorités françaises qu'une enquête sérieuse soit menée pour faire la lumière sur ces actes criminels.

L'ambassade du Congo en France a fait l'objet d'une violente attaque dans la nuit du 20 au 21 juin dernier. Cette attaque, dont les auteurs ne sont pas encore identifiés, a provoqué l'incendie, heureusement maîtrisé, d'une partie des locaux ainsi que des dégâts matériels en cours d'évaluation. D'où la nécessité d'une enquête afin de traduire, devant les barreaux, les commanditaires de cette action. « Cet acte criminel extrêmement grave, et dont le mode opératoire dénote une préméditation manifeste, a immédiatement fait l'objet d'un dépôt de plainte par les autorités diplomatiques congolaises accréditées en France et ce, auprès des autorités judiciaires compétentes (...). Le gouvernement demande aux autorités françaises qu'une enquête sérieuse soit menée, afin que les acteurs de cet acte inqualifiable soient identifiés et traduits devant les juridictions compétentes », a sollicité le gouvernement congolais, et de condamner cette action terroriste » avec « plus grande fermeté ».

Le gouvernement congolais a précisé, dans cette note, que ces incidents ont fait l'objet de signalements répétés auprès des autorités françaises. Il s'étonne donc de la récurrence d'incidents de ce genre, alors que les autorités françaises ont largement renforcé les dispositions sécuritaires dans le cadre de l'état d'urgence en vigueur dans leur pays depuis plusieurs mois. « Ce forfait survient après d'autres actes de dégradation perpétrés depuis quelques mois sur des locaux diplomatiques relevant de la juridiction de la République du Congo en France. Il constate avec indignation que ces attaques ont été la plupart du temps accompagnées de diverses voies de fait exercées sur des agents diplomatiques ou consulaires placés sous l'autorité de notre pays », peut-on lire dans ce communiqué.

Au regard de ce qui précède, le gouvernement a rappelé que la convention de Vienne sur les relations diplomatiques en son article 22, oblige spécialement l'Etat accréditaire, en l'occurrence la République française, à prendre toutes les mesures appropriées afin d'assurer la sécurité des locaux relevant de la mission diplomatique de l'état accréditant, en l'espèce la République du Congo.

Josiane Mambou Loukoula

Visite surprise de Anguios Nganguia Engambé

De passage à Paris, Anguios Nganguia Engambé, président du PAR, s'est rendu prioritairement à l'Ambassade du Congo, le jeudi 23 juin, qui a été incendiée en plusieurs endroits dans la nuit du lundi à mardi 21 juin dernier par des individus non identifiés entrés par effraction, vraisemblablement à l'aide d'une voiture utilisée en guise de bélier et brûlée par la suite au moment de leur départ.

Devant l'étendue des dégâts matériels très importants, il s'est déclaré consterné par cette action et a pris acte des dégâts, qui ont fortement endommagé les locaux abritant les diplomates de France. Il s'est indigné de ces actes qui s'ajoutent à divers autres actes de dégradation, depuis quelques mois, sur les locaux diplomatiques relevant de la juridiction de la République du Congo en France.

Rapporté par le biais du ministère des Affaires étrangères congolais dans un communiqué à propos de l'effraction, le gouvernement du Congo-Brazzaville a condamné cette action. Les autorités congolaises ont fait savoir qu'ils exigeaient que des mesures adéquates soient prises pour assurer la



Anguios Nganguia Engambé devant la porte de l'ambassade du Congo en France constatant les dégâts après le saccage du 21 juin

sécurité des locaux diplomatiques congolais en France.

Le président du PAR a tenu à adresser son soutien au personnel de l'Ambassade, « Le Congo est jalonné des actes de violence. N'exportons pas ceux-ci dans nos pays amis... », a-t-il déclaré.

Anguios Nganguia Engambé

réitère et exige un dialogue politique et de la paix pour décrier les esprits et les institutions de la République.

« Pour le bien-être de la République du Congo et le respect du peuple souverain, allons rapidement au dialogue », a-t-il insisté.

Marie Alfred Ngoma

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO SUITE A L'ATTAQUE DE L'AMBASSADE DU CONGO EN FRANCE LE MARDI 21 JUIN 2016

Le Gouvernement de la République informe l'opinion nationale et internationale que l'Ambassade du Congo près la République française a fait l'objet d'une violente attaque dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 juin 2016.

Cette attaque, dont les auteurs ne sont pas encore identifiés, a provoqué l'incendie, heureusement maîtrisé, d'une partie des locaux ainsi que des dégâts matériels en cours d'évaluation.

Le Gouvernement de la République précise que cet acte criminel extrêmement grave, et dont le mode opératoire dénote une préméditation manifeste, a immédiatement fait l'objet d'un dépôt de plainte par les autorités diplomatiques congolaises accréditées en France et ce auprès des autorités judiciaires compétentes.

Le Gouvernement condamne cette action terroriste avec la plus grande fermeté. Il relève également que ce forfait survient après d'autres actes de dégradation perpétrés depuis quelques mois sur des locaux diplomatiques relevant de la juridiction de la République du Congo en France.

Il constate avec indignation que ces attaques ont été la plupart du temps accompagnées de diverses voies de fait exercées sur des agents diplomatiques ou consulaires placés sous l'autorité de notre pays.

Le Gouvernement de la République précise que ces incidents ont fait l'objet de signalements répétés auprès des autorités françaises.

Il s'étonne donc de la récurrence d'incidents de

ce genre, alors que les autorités françaises ont largement renforcé les dispositions sécuritaires dans le cadre de l'état d'urgence en vigueur dans leur pays depuis plusieurs mois.

Le Gouvernement de la République rappelle que la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961, prise notamment en son article 22, oblige spécialement l'Etat accréditaire, en l'occurrence la République française, à prendre toutes les mesures appropriées afin d'assurer la sécurité des locaux relevant de la Mission diplomatique de l'Etat accréditant, en l'espèce la République du Congo.

Le ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger a convoqué ce mardi 21 juin 2016, le chargé d'affaires de la République française au Congo, pour l'informer du fait que les autorités congolaises exigent que des mesures adéquates soient prises pour assurer la sécurité des services diplomatiques congolais en France.

Le Gouvernement de la République demande aux autorités qu'une enquête sérieuse soit menée, afin que les auteurs de cet acte inqualifiable soient identifiés et traduits devant les juridictions compétentes.



Fait à Brazzaville, le 22 juin 2016

Le Gouvernement.

AVIS

Narcisse Ofulou, Contrôleur National Adjoint du Réseau des Leaders Républicains (RLR), les Secrétaires Nationaux **Armand Correia** et **Nathalie Hobain Siot**, ainsi que l'ensemble des membres du RLR du quartier 61 saluent l'installation de l'Administrateur Maire de Talangai Monsieur **Privat Frederick Ndeke**, président d'Honneur du RLR, avec le personnel administratif de ladite Mairie dans leur nouveau siège situé à M'pila Q61.

Plein succès dans vos activités au nouveau siège de M'pila « La locomotive de Talangai », Monsieur le Maire !

Les responsables du RLR habitants M'pila

COMMUNIQUÉ

La Société des Transports Publics Urbains (STPU) demande à son aimable clientèle, de faire l'appoint des 150 F pour l'achat d'un ticket Les billets de 10.000F, 5.000F et 2.000 F ne seront plus acceptés.

En outre, les enfants âgés de plus de 6 ans paieront leur ticket.

Les colis encombrants seront facturés.

Ensemble, améliorons les transports urbains.

Merci de votre compréhension.

La Direction



Etude de Maître GONOCK - MORVOZ NOTAIRE

Maître **GONOCK - MORVOZ**, Notaire, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, République du Congo, y demeurant la susdite ville sur 172, rue Pavie Centre-ville, soussigné ;

Brazzaville, le 09 Juin 2016

Objet : AVIS D'APPEL COLLABORATIF POUR UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT.

La société **CREAGEM SARLU**, au capital de 10.000.000 de francs CFA immatriculée au registre de commerce et de crédit mobilier sous le numéro RCCM BZV 12-B-3160, lance dans le cadre de la diversification de ses activités, un avis d'appel collaboratif pour un partenariat Gagnant-Gagnant dans ses branches : Centrale d'Achats, Transit et Logistique.

En effet, dans le contexte de la mise en exploitation par les pouvoirs publics de certaines infrastructures notamment le port à container de Pointe-Noire, la route nationale RN1 et RN2, les aéroports modernes de Pointe-Noire et Brazzaville, la société CREAGEM souhaite, outre ses branches de Bâtiment et Génie Civil, développer particulièrement les domaines de la Centrale d'Achats, du Transit et la Logistique. Il s'agit notamment :

- dans le cadre de la Centrale d'Achats, faciliter pour les consommateurs les achats de leurs produits à l'étranger ;
- dans le cadre du Transit, assurer toutes les opérations de transit des marchandises, dans les meilleurs délais ;
- dans le cadre de la Logistique, transporter pour son compte et/ou pour autrui des marchandises.

Vu le volume important des échanges, du trafic avec la mise en service par l'Etat de ces infrastructures, la Société CREAGEM développe son réseau de partenariat collaboratif à l'échelle nationale et internationale et offre des opportunités d'affaires à toutes sociétés ou personnes physiques le souhaitant par la prise des parts importantes de ce marché.

Raison pour laquelle, notre société s'adresse à vous pour mettre en place un cadre de travail pour un partenariat Gagnant-Gagnant.

Pour les plus amples informations, le prétendant partenaire pourra passer au siège social, sis, au 37 de la rue Mbochis (Arrêt de Bus du PSP Mbochis), Moungali, Brazzaville - Congo.

Contacts : 06 938 80 38 / 05 785 48 48

Email : msgroup.acf@gmail.com



NÉCROLOGIE

Les familles Ayessa, Ayessa, Abissa, Ayessa Itoua, Odzanga et Opeli ont le regret de vous annoncer le décès de leur frère, fils et père, Ayessa Itoua Jean, survenu le dimanche 19 juin à 23 heures.

La veillée mortuaire se tient au n°25 rue Abeya lycée Thomas Sankara à Mikalou II.

La date de l'inhumation vous sera communiqué ultérieurement.



IN MEMORIAM

10 juin 2014 - 10 juin 2016
Cela fait déjà trois ans, que Dieu a rappelé à lui mon très cher mari Moui Joseph, ancien directeur de l'inspection du travail.

En cette date mémorable Mme Moui né Nkama Pauline et ses enfants Moui (Colon, Cathi, Larissa) prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Que ton âme repose en paix !



24 Juin 1991 - 24 Juin 2016
Voici vingt cinq ans jour pour jour, que nous quittait. Marie Josée Ngoundou, ta disparition a laissé un grand vide dans les cœurs des siens.

Femme généreuse, Mère aimante et infirmière puéricultrice dévouée à l'hôpital de Makelekele /BZV.

En cette date commémorative de ta disparition, tes enfants Cedric Mbemba, Chrishna Dionys E. Mbemba, Schekina Mbemba et famille prient tous ceux qui ont connu, aimé et fréquenté leur mère, sœur et tante d'avoir une pensée pieuse à son égard.

Une messe sera dite, le dimanche 26 Juin 2016 en l'église Notre Dame de Rosaire de Baongo à partir de 10h.
Paix à son âme.



26 Juin 1986 - 26 Juin 2016

Cela fait exactement 30 ans que Dieu a rappelé à lui son fils Ibomba Joseph Otino Mokili Makambo. En ce jour d'anniversaire, la veuve, les enfants, les petits et arrières petits enfants demandent à tous ceux qui l'on connu d'avoir une pensée pieuse pour ce merveilleux père de famille. Des messes d'action de grâce seront dites dans les Paroisses suivantes :

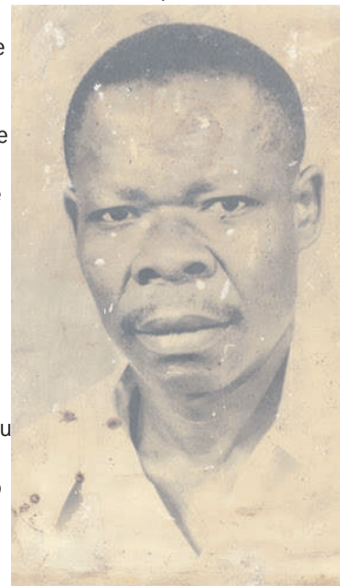
•Vendredi 24 juin 2016 à 6h15mn, Sainte François d'Assise, Notre Dame de Fatima, Saint Joseph de Tout pour le Peuple, Saint Jean Baptiste

•Samedi 25 juin 2016 à 6h15mn, Saint Augustin, Saint Grégoire de Massengo, Saint Esprit, Saint Anne

•Dimanche 26 juin 2016 à 10h, Sainte Marie Notre Dame des Victoires, suivi d'un cocktail dinatoire au domicile de monsieur

Romuald Pascal IBOMBA à Massengo derrière le marché SOPROGI, arrêt de bus SOPROGI.

Ce communiqué tient lieu de faire part.



LU DANS LA PRESSE INTERNATIONALE

Précipitation virtuelle, des avocats en Californie refusent aux Africains leur propre domaine

Une précipitation virtuelle concernant l'Afrique vient de se dérouler devant un tribunal en Californie, sur la propriété de l'adresse Internet du continent africain, ou techniquement son « generic top-level domain » (gTLD), ou « domaine générique de haut niveau » (gTLD).

Le nom de.africa, qui grâce au répertoire des adresses Web et e-mail, devait avoir rejoint ceux existants, tels que .com il y a environ deux ans, lorsque le carnet d'adresses du web a été ouvert à des milliers de nouveaux noms, aurait rejoint les noms régionaux tels que .asia ou .eu qui avaient été alloués quelques années plus tôt. Mais une dispute sur qui devrait contrôler l'adresse .africa a traîné pendant des années et a été encore retardé par une récente décision.

Le problème vise une décision prise par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), une organisation sans but lucratif qui gère le carnet d'adresses du web, de donner le contrôle du nom à ZA Central Registry (ZACR), association à but non lucratif sud-africaine qui était l'un des deux candidats pour le nom. L'enjeu est plus que l'argent qui circulerait à celui qui détiendrait le droit de vendre .africa adresses de sites Web, mais aussi un principe important sur qui devrait contrôler les noms régionaux qui sont, en un sens, un bien commun virtuel.

Gagnant en importance dans le monde, l'art africain est en pleine dynamique

L'intérêt pour l'art de l'Afrique n'a jamais été aussi fort. Le prix de ventes est en hausse, l'art du continent est de plus en plus visible dans les musées en Europe et en particulier aux États-Unis, où les institutions cherchent à plaire à leurs publics afro-américains. Et une foire dédiée, 1:54, a été lancée à Londres en 2013, et l'année dernière une nouvelle foire s'est ajoutée avec une édition à New York en 2015.

En Afrique, cependant, le tableau est moins rose. Le financement public est rare. À l'exception de l'Afrique du Sud et du Nigeria, il n'y a presque pas de galeries commerciales pour vendre le travail des artistes et leur fournir un moyen de subsistance. Malgré l'appétit mondial pour l'art africain, les nouveaux talents éprouvent des difficultés dans leur métier.

Si un pays arrive à bout de cette contradiction, c'est le Ghana. L'Etat ouest-africain ne fournit aucun financement public pour l'art contemporain et ne dispose que d'un secteur commercial minuscule. Pourtant, il dispose d'une scène artistique vigoureuse et est la patrie des artistes favorisés internationaux El Anatsui et Ibrahim Mahama.

Désespérés chez eux, les Africains se tournent davantage vers les mers risquées

Plus de 1.300 personnes sont mortes en tentant de traverser la Méditerranée en bateau à partir de l'Afrique du Nord au cours des dernières semaines. La plupart des personnes qui risquent tout pour faire la traversée viennent de pays comme l'Erythrée, la Gambie, Côte-d'Ivoire, le Nigeria, le Sénégal, la Somalie et d'autres pays africains où le marché du travail est en mauvais état.

Le débat mondial sur les migrations se concentre souvent sur les populations désespérées de Syriens fuyant une guerre civile horrible. Les derniers décès en mer sont un puissant rappel que les migrations maritimes non-réglées des Africains, pour échapper aux difficultés de la vie quotidienne dans leur pays, sont très dangereuses, et de plus en plus commun, selon l'Organisation des Nations unies.

Arriver en Europe à partir des endroits comme le Sénégal exige souvent de traverser des centaines de kilomètres de terrain désertique patrouillés par des voleurs et encore plus redoutable, par des groupes terroristes - ramifications d'Al-Qaïda et l'Etat islamique.

Sonia Ciesnik

ITALIE

Le Vatican réaffirme son refus de la peine de mort

Le Saint-Siège a adressé un message ferme au congrès d'Oslo contre la peine de mort dans lequel le Saint-Père s'insurge contre une pratique inadmissible.

« Inadmissible, quelles que soient les circonstances et la gravité de la faute ! ». Le message que le pape François a adressé mardi aux participants au Congrès mondial contre la peine de mort qui se tient à Oslo, en Norvège le pays du Prix Nobel de la Paix, est sans équivoque. Il réaffirme que loin de représenter la solution, le recours aux exécutions capitales ne fait qu'« alimenter la vengeance ». Et donc perpétuer d'autres raisons d'infliger la mort, quel qu'en soit l'habillage politique, juridique ou idéologique.

Même entendu comme expression d'une prétendue « légitime défense sociale », insiste le Souverain pontife, l'exécution capitale reste inadmissible aujourd'hui et cela quel que soit le délit perpétré par le condamné. Elle constitue une offense à l'inviolabilité de la vie et de

la dignité de la personne humaine ; elle contrevient au dessein de Dieu sur l'homme et la société. Or ce dessein repose, affirme le chef de l'Eglise catholique, sur le miséricorde.

Pour lui, « le commandement biblique du " Tu ne tueras point " tient sa valeur absolue en ce qu'il s'applique aussi bien pour les innocents que pour les coupables ». Le pape rappelle aussi que sous sa volonté expresse, l'Eglise catholique est entrée depuis novembre dernier (par l'ouverture de la "Porte Sainte" à Bangui, en République centrafricaine où il se trouvait en visite) dans l'Année du jubilé extraordinaire de la Miséricorde. Au cours de cet événement de foi, les chrétiens sont particulièrement incités à demander pardon à Dieu pour les fautes commises ; à demander pardon aux frères et/

ou à le leur accorder.

« Nous ne devons pas perdre de vue que le droit inviolable à la vie, don de Dieu, appartient aussi au criminel ». Le Pape François souhaite qu'on ne travaille pas seulement à la seule abolition de la peine de mort, mais aussi à l'amélioration des conditions de réclusion et pour le plein respect des personnes privées de liberté par des décisions de justice, toujours au nom de l'inviolabilité de la dignité de la personne humaine.

« Faire justice, rappelle le Pape pour terminer, ne doit pas signifier rechercher à tout prix un châtement mais doit avoir aussi pour finalité ultime la rééducation du délinquant. C'est une question qui doit entrer dans l'optique d'une justice pénale ouverte à l'espérance de la réinsertion du coupable dans la société. Car il n'y a pas de peine valide sans espérance », conclut-il.

Lucien Mpama

CENTRAFRIQUE

Des soldats français, soupçonnés de sévices, dans le collimateur de la justice

Le parquet de Paris a ouvert la semaine dernière une enquête contre des soldats français de l'opération Sangaris, soupçonnés d'avoir passé à tabac deux Centrafricains à Bangui ou d'avoir laissé faire. Les intéressés sont visés notamment pour « violences volontaires en réunion », « menaces avec armes » et « non-assistance à victime ».

L'enquête doit tenter de comprendre pourquoi ces soldats s'en sont pris à des Centrafricains et pourquoi le ou les officiers présents n'ont pas empêché les faits. Ouverte à la suite d'un rapport de commandement du ministère français de la Défense transmis à la justice, cette enquête a été confiée à la gendarmerie préventive, chargée des investigations sur les crimes et délits commis par des militaires lors d'opérations extérieures.

En attendant la suite de l'enquête, une procédure disciplinaire a également été engagée et pourra aboutir, selon le ministère français

de la Défense, « à une éviction de l'armée ». Ces « mesures de suspension » à l'encontre des soldats soupçonnés avait été annoncées en début juin par le ministère, notamment dès que l'affaire avait été révélée par le quotidien régional Ouest-France.

Dans l'entourage du ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, on parle de quatre autres militaires qui font aussi l'objet de sanctions parce qu'après avoir pris connaissance des faits, « ils n'en n'ont pas rendu compte » à leur hiérarchie. Cette nouvelle affaire après les récents scandales d'abus sexuels est sérieuse, en ce sens que les violences qui sont reprochées à ces soldats auraient entraîné une incapacité totale de travail de plus de huit jours aux victimes.

Avant cette nouvelle affaire, les éléments de l'opération Sangaris et les Casques bleus d'autres contingents étaient déjà mis en cause dans des scandales de viols, d'abus ou d'exploitation sexuels présumés, notamment sur des mineurs. Pour

ce qui est des militaires français, ils sont notamment visés par trois enquêtes judiciaires en cours à Paris. La première porte sur une information judiciaire confiée à un juge d'instruction alors que les deux autres enquêtes préliminaires du parquet doivent faire la lumière sur ces accusations portées contre des soldats.

Déployée en Centrafrique en décembre 2013 avec l'accord de l'ONU, la force Sangaris a pour mission de rétablir la paix dans ce pays en proie à l'anarchie et aux massacres communautaires. Son mandat prendra fin en décembre prochain, au terme d'un désengagement progressif : ses effectifs sont passés de plus de 2.500 militaires au plus fort de la crise à 650 présentement. C'est grâce à la présence de la force française et au déploiement de 12 000 Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en République Centrafrique (Minusca) que les violences sont retombées dans ce pays.

Nestor N'Gampoula

NÉCROLOGIE

Messieurs, Médard Bombo, Philippe Ndeba, Nestor Bombo, René Okouya, Gilbert Okoumou Moko, Pierre Iloki, Pierre Kema et mes dames, Odette Ngala et Valérie Bombo ont la profonde douleur d'annoncer à Monsieur Eyembet Brandon Bombo à Bordeaux (France), aux ressortissants des villages Boyoko, Tongo, Makongo, Obéssi, Boundji-Atsé, Boniala, Mouaké et Boka, ainsi qu'aux parents amis et connaissances, le décès de la veuve, Bombo, née Onguili Véronique, survenue le 15 juin 2016 au CHU de Brazzaville des suites d'une maladie.

La veillée funèbre se tient au 192 rue Gamboma à Ouenzé Brazzaville. Le programme des obsèques prévus pour samedi se présente de la manière suivante :

- 8h00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville
- 9h00 : recueillement au domicile familial
- 11h00 : Messe de requiem en l'Eglise Jean Marie Vianey à Ouenzé
- 12h30 : départ pour le cimetière privée Bouka
- 16h00 : fin de la cérémonie



AVIS DE VENTE

Nous vendons deux (02) terrains

Ville : Abidjan (Côte d'Ivoire)

Zone : Riviera Palmeraie (quartier résidentiel)

Superficie : 750 m² chacun

Prix : USD 171 le M²

Statut des terrains : Immatriculés

Phone : +225 078 185 45

Email : jabiko1@hotmail.com

RESTITUTION DU CONCLAVE DE GENVAL

Olenghankoy prône l'unité de l'Opposition

Les délégués de l'Opposition partis de Kinshasa pour le Conclave de Genval en Belgique sur invitation d'Etienne Tshisekedi regagnent déjà le pays. Revenu de Bruxelles le lundi dans la soirée, Joseph Olenghankoy, leader du parti Forces novatrices pour l'union et la solidarité (Fonus) a tenu un point de presse le mardi dans la mi-journée pour la restitution.

« Nous avons mis en avant l'objectif du Conclave de Genval. Nous avons été invités par Etienne Tshisekedi en sa qualité de doyen d'âge, doyen dans la profession politique et de patriarche. Le Conclave a été une démarche salutaire », a confié Joseph Olenghankoy à la presse. Et de poursuivre : « A cette occasion, nous sommes ensemble et nous allons agir ensemble. Et nous avons réaffirmé notre attachement à la Constitution de la République, et nous avons démontré comment notre peuple souffre aujourd'hui, et que cette unité de l'opposition pourrait donner l'espoir en l'avenir de notre peuple. Genval n'a fait que réaffirmer les valeurs que notre peuple réclame depuis toujours. Nous avons aussi remercié les autorités belges pour avoir facilité

notre départ à partir de la Maison Schengen ici à Kinshasa et notre accueil en Belgique ».

Joseph Olenghankoy a signifié que l'opposition a montré sa détermination à marcher ensemble et que les opposants qui n'adhéreront pas à cette démarche seraient en réalité à la solde du camp présidentiel. « Nous avons montré notre détermination de marcher ensemble, mais nous avons aussi mis en garde tous les opposants qui veulent mettre en cause les accords de Genval. Tout opposant qui va récuser ces accords travaille de ce fait pour le Majorité présidentielle. Nous avons oui dire que l'argent a circulé pour corrompre certains opposants afin de créer une opposition à l'unité actuelle et nous éveillons la conscience de notre peuple de comprendre, veiller et connaître ces gens qui sont comme des espions au sein de l'opposition. Nous devons les dénoncer de manière claire et nette ». A propos du Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba et de l'Union pour la nation congolaise (UNC) de Vital Kamerhe qui n'ont pas pris part au Conclave de Genval, Joseph Olenghankoy a laissé entendre que ces deux partis phares de l'opposition font partie de la plateforme Dynamique de l'Opposition qui a été



Joseph Olenghankoy, leader du parti d'opposition Fonus

présente au Conclave de Genval. « Nous avons fait un débat et trouver des solutions ensemble. Nous ne voulons pas une démocratie à deux vitesses au sein de l'opposition, c'est au sein de la Dynamique qu'il y a eu débat, et la majorité a accepté de participer au Conclave, à l'exception de deux partis politiques. Cela ne pose aucun problème, les résolutions du Conclave nous concernent tous », a expliqué l'autorité morale des Fonus. Il a eu quelques mots par rapport à certaines allégations qu'auraient avancées certaines personnes sur le fi-

nancement du conclave de Genval. « On a spéculé sur le financement du Conclave. Mais un monsieur comme Tshisekedi dispose d'un capital politique considérable dont il est à même de transformer en capital financier et réunir ses compatriotes opposants dans une conférence en vue de se pencher sur les questions cruciales de son pays. Nous étions invités, il est de ce fait inconvenable de chercher à connaître le financement de cette rencontre, moi je fais confiance à Tshisekedi avec qui nous sommes tombés d'accord pour marcher ensemble », a-t-il dit.

Participation ou pas au Dialogue...

Quant à la participation au Dialogue politique, Joseph Olenghankoy a déclaré : « L'opposition réunie au Conclave de Genval a dit non au Dialogue selon la version de Joseph Kabila, mais elle a réitéré son attachement à la résolution 2277 du Conseil de sécurité des Nations unies ». Et il a évoqué l'entretien entre l'opposition et le facilitateur de l'Union africaine le Togolais Edem Kodjo : « Le comité des sages, mis en place autour de Tshisekedi dont je fais partie, a reçu Edem Kodjo et nous lui avons dit que nous attendons le Dialogue avec la présence des Etats-Unis d'Amérique pour

avoir apporté des solutions aux problèmes du Congo, notamment la Monusco où les USA contribuent financièrement plus que tout autre pays pour la paix en RDC, le Dialogue Inter-congolais à Sun City et d'autres initiatives. Nous avons demandé aussi la présence de l'Union européenne et de la Francophonie qui sont des expertes en matière des élections dans le monde, la présence de l'Union Africaine et des Nations Unies ».

Et Olenghankoy de conclure : « Nous demandons donc la présence de toutes ces forces que nous appelons le Panel. Pour nous, Edem Kodjo n'est pas le facilitateur. On l'a reçu au comité des sages issu du Conclave de Genval en qualité d'ancien secrétaire général de l'Union africaine et d'ancien Premier ministre du Togo. On ne le recevra plus. Lorsque ces cinq instances que nous avons citées vont mettre sur pied le bureau du Panel, c'est en ce moment-là que nous allons recevoir le facilitateur. Aujourd'hui, Edem Kodjo est hébergé, nourri et gardé par le pouvoir en place. Si c'était l'Union africaine ou la Monusco qui l'avait mandaté, elle aurait aussi mis un budget à sa disposition ».

Martin Engimo

TRIPAIX DE LUBUMBASHI

Moïse Katumbi condamné à trente-six mois de prison pour expropriation d'immeuble

L'ex-gouverneur du Katanga a été condamné le 22 juin dernier à trente-six mois de prison dans une affaire de spoliation immobilière, ce qui le rend pour l'heure inéligible.

Les choses sont allées très vite dans le dossier judiciaire auquel fait face actuellement Moïse Katumbi. Après le réquisitoire du ministère public qui avait requis cinq ans de prison contre l'ex-gouverneur avec privation de ses droits civiques pendant cinq années supplémentaires après l'exécution de sa peine, la Cour est vite passée à l'acte en prononçant sa sentence plus tôt que prévu. C'est le mercredi 22 juin que le verdict est tombé au cours d'une audience négociée en procédure expresse. Accusé de spoliation d'un immeuble dont le plaignant, un sujet grec du nom d'Alexandros Stoupis, estime qu'il devait lui revenir en héritage, Moïse Katumbi a été condamné par défaut à trente-six mois de détention et au versement d'un million de dollars de dommages-intérêts au plaignant.

Le tribunal a fait fi des exceptions soulevées par la défense dans ce jugement prononcé par contumace et en procédure d'urgence sans que le collectif d'avocats du prévenu, en soins à l'étranger, n'ait été autorisé à défendre son client. Dans l'entourage de Moïse Katumbi, l'on dénonce une parodie de justice et un acharnement contre ce leader katangais, candidat déclaré à la présidentielle toujours hypothétique de novembre 2016. Contrairement aux allégations du plaignant, la défense persiste et signe : l'immeuble querellé est bel et bien une propriété du riche Katebe Katoto, le grand-frère de Moïse Katumbi qui l'aurait acheté à la Sonas depuis 1976.

Alain Diasso

PROCÈS JEAN-PIERRE BEMBA

Le MLC appelle à une revisitation du verdict de la CPI

Le parti de Jean-Pierre Bemba estime que la sentence de la CPI à son encontre renferme et entraîne des incidences sociologiques très dommageables qui nécessitent une revisitation du verdict.

Le jugement prononcé le 21 juin par la Chambre de première instance III de la Cour pénale internationale contre le sénateur Jean-Pierre Bemba fixant à dix-huit ans de prison la peine lui infligée, continue d'alimenter la chronique politique de ces dernières heures. Dans les milieux proches de l'ancien vice-président de la République, on est loin de digérer cette sentence qui ne serait pas innocente. Le député William Canon et Désiré Mbonzi wa Mbonzi respectivement secrétaire national et porte-parole du Mouvement de libération du Congo (MLC), et cordon de la Coordination nationale des Bembistes (CNB), sont convaincus du caractère très politisé dudit procès.

Ils l'ont fait savoir au cours d'une conférence de presse tenue conjointement le 23 juin en réaction à la peine prononcée contre leur leader. Ils n'ont pas manqué d'arguments pour récuser cette décision de justice, à leurs yeux, inique et scélérate. Parlant au nom du MLC, ils notent que « la décision des juges n'a nullement tenu compte des circonstances atténuantes par rapport à la responsabilité personnelle de Jean-Pierre Bemba, juridiquement non établie par l'accusation ». Ce qui, de leur avis, démontre le caractère politique et l'acharnement contre la personne de Jean-Pierre Bemba. Pour ces deux cadres du MLC, il ne fait plus l'ombre d'un doute que l'ex-challenger de Joseph Kabila à la présidentielle de 2006 « est victime d'une justice sélective orchestrée par des officines complotant avec notamment des intelligences congolaises pour l'écarter de la scène politique en

RDC, surtout pendant cette période où le peuple congolais dans son ensemble l'attend impatiemment pour conduire les affaires politiques de son pays ».

Et de rassurer l'opinion tant nationale qu'internationale sur le fait que l'appel interjeté par la défense devra inévitablement réduire la peine fixée au regard d'autres cas de jurisprudence observés devant cette Cour internationale. Enfin, le MLC, par la voix de ses deux cadres précités, estime que la sentence de la CPI contre le sénateur Jean-Pierre Bemba renferme et entraîne des incidences sociologiques très dommageables qui nécessitent une revisitation de ce verdict. A noter qu'une campagne d'information est en passe d'être lancée à travers toute l'étendue du pays pour expliquer au peuple congolais les contours de ce dossier judiciaire.

A.D.

DROITS DE L'HOMME EN RDC

Tendance en hausse au mois de mai

Le Bureau conjoint des Nations unies aux Droits de l'Homme a documenté 384 cas de violations des droits de l'Homme sur le territoire de la RDC. Ce qui représente une hausse par rapport au mois d'avril.

Le rapport mensuel du Bureau conjoint des Nations unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) pour le mois de mai 2016 concernant les violations des droits de l'Homme en RDC a été présenté le 22 juin dernier à Kinshasa. Du contenu de ce document, il en découle que le tableau que présente le pays en cette matière est relativement bon. La tendance est plutôt à la hausse après un moment de répit qui avait pourtant incité à l'optimisme dans la gestion des libertés fondamentales des citoyens. La courbe a, pour

ainsi dire, repris sa marche ascendante, annihilant les efforts déjà consentis pour maintenir à des niveaux acceptables le taux des violations des droits de l'Homme sur le territoire national. Du rapport du mois de mai 2016, il en ressort que plus de 384 cas d'atteinte aux droits humains dont 155 liés à la restriction de l'espace démocratique, ont été documentés sur l'ensemble du pays. Ce qui représente une hausse par rapport au mois d'avril 2016 au cours duquel 366 violations avaient été enregistrées. A en croire le document du Bcnuhd, les provinces du Nord-Kivu (143 violations), de l'Ituri (52 violations), du Sud-Kivu (26 violations), de la Tshopo (20 violations) et du Haut-Uélé (deux violations) seraient les plus touchées par ces abus. Quant à leur nature, le rapport

épinglé, entre autres, les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, les atteintes au droit à l'intégrité physique, les atteintes au droit de propriété, les atteintes à la liberté de réunion pacifique et les atteintes au droit à la vie dont des exécutions sommaires et extrajudiciaires.

En outre, des agents étatiques dont les éléments de la PNC et des FARDC, les unités de l'ANR et autres autorités administratives sont cités par le BCNUDH comme responsables, à divers degrés, de ces violations des droits de l'homme. Des groupes armés tels que le FRPI et l'ADF (Allied democratic forces) sont répertoriés comme auteurs desdites violations à hauteur de 32 % des cas documentés.

A.D.

SANTÉ

Signature du contrat de partenariat entre le ministère de la Santé et le CGAT

Cette signature intervenue entre le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi et le président du centre de gestion des risques et d'accompagnement technique de mutuelles de santé (CGAT), Mgr Cyprien Mbuka s'inscrit dans la droite ligne du gouvernement qui milite pour la couverture universelle des soins en promouvant les mutualités de santé.



Une photo de famille à l'issue de la signature de la convention CGAT

Avec la mise en œuvre de cet accord, des Congolais pourront accéder, grâce aux mutuelles de santé, aux soins de santé et cela dans le cadre de la couverture universelle aux soins. Cette signature, à en croire Mgr Cyprien Mbuka est d'une grande importance parce que, poursuit-il, l'acte posé a une portée non seulement nationale mais aussi internatio-

nale parce que la santé est l'un des domaines qui affecte tout homme. « Dans la mesure où un effort s'engage pour mobiliser et s'occuper de ce domaine, il s'agit donc d'une œuvre de grande portée ».

Aux dires du président du conseil d'administration du CGAT, ce geste s'inscrit dans la solidarité de telle manière que la santé por-

tée collectivement devienne une charge qu'on peut assumer parce qu'on se met ensemble. Mgr Cyprien a émis le vœu de voir la population bénéficier de l'acte posé. Tout en soulignant que le gouvernement œuvre pour la couverture universelle des soins parce qu'une loi est déjà en vue d'être adoptée, le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi a laissé entendre que dans l'optique de la couverture universelle aux soins, les mutuelles de santé jouent un grand rôle vers l'atteinte de cet objectif.

C'est pourquoi, fait-il savoir, nous avons signé cette convention pour que le CGAT puisse non seulement soutenir les mutuelles de santé mais aussi accompagner le gouvernement.

Plein succès à cette convention qu'elle ne soit pas rangée dans les tiroirs.

Aline Nzuzi

Publication des résultats de l'étude sur la situation sanitaire de la femme et de la jeune fille en RDC

Menée du 5 au 20 décembre 2015 dans quatre des cinq provinces, appuyée par le projet Accès aux soins de santé primaires (ASSP) à savoir les provinces du Kasai, Kasai central, Maniema et Nord Ubangi, cette étude situationnelle des femmes et des filles en RDC a été initiée par Pathfinder avec l'appui financier de la coopération britannique et de l'agence suédoise de coopération internationale dans le cadre du projet accès aux soins de santé primaires.

L'objectif de cette étude vise à documenter la dynamique socio-culturelle et identifier les normes sexo-spécifiques ayant un impact négatif sur les femmes et les filles dans leurs initiatives individuelles et leurs capacités d'exercer leur droit de santé sexuelle et reproductive.

Les résultats de cette étude ont été publiés hier dans la salle des conférences du cercle de Kinshasa en présence du directeur du programme national de santé de l'adolescent, Fidele Mbadu, et des partenaires qui interviennent dans le secteur de la santé.

Les résultats de cette recherche révèlent notamment que les femmes ont des difficultés pour accéder aux soins de santé. Financièrement, elles sont dépendantes, ce qui fait qu'elles ne sont pas autonomes. Elles n'ont pas accès aux mêmes opportunités que les hommes.

La même étude révèle qu'en matière des droits, les femmes méconnaissent leurs droits. Elles ne dénoncent pas les violences domestiques qu'elles subissent, elles n'ont pas droit à l'héritage, elles attendent l'avis de leurs maris avant de prendre toute décision même



L'étude sur la situation de la femme et de la jeune propose des solutions pour améliorer leurs conditions

celle concernant leur propre intérêt ou du foyer.

Parmi les causes à la base de cette inégalité observée dans la société par rapport à la femme et à la jeune fille figurent par exemple la non application des lois et politiques existantes sur la promotion de l'égalité de genre ; les stéréotypes et coutumes avilissants sur la femme ; la pauvreté et l'analphabétisme de la femme.

Pour changer la situation de la femme et de la jeune fille, cette étude formule des recommandations au gouvernement ; au ministère de la femme, famille et enfant, au ministère de la Santé publique et aux partenaires. Au gouvernement, il a été demandé de doter les organisations féminines des moyens pour mener des activités de promotion de l'égalité des femmes. Au ministère de la femme, famille et enfant, de faire connaître aux femmes leurs droits et les faire respecter, d'encourager les femmes à dénoncer les cas de violences, d'organiser les campagnes de sensibilisation contre les mariages précoces et les violences sexuelles.

Le ministère de la Santé publique, pour sa part, est appelé, à impliquer l'homme dans l'utilisation des services de soins de santé et dans l'utilisation de la planification fami-

liale ; d'organiser le recrutement des prestataires de santé suivant des normes objectives pour permettre aux femmes d'avoir les mêmes chances que l'homme.

Quant au Pathfinder et aux partenaires de mise en œuvre, ils sont invités à encourager les prestataires à tenir compte de l'aspect genre ; sensibiliser les leaders communautaires et religieux sur le genre, encourager la scolarisation des filles pour lutter contre l'ignorance...

Pour le directeur du programme national de la santé de l'adolescent, Fidele Mbadu, cette étude tombe à propos parce que le défi, dit-il, a toujours été l'inadéquation des données présentant clairement la situation des femmes et des filles dans les zones ciblées, données qui sont pourtant essentielles pour adapter les activités de programme aux besoins uniques et spécifiques ressentis par les femmes et les jeunes filles.

La représentante de DFID pense que cette étude contribuera à améliorer les résultats dans toutes les interventions concernant les femmes et les jeunes filles. Peu avant, le représentant du Pathfinder a remercié toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette recherche.

A.Nz.

Le Congo (Kinshasa) ne dispose presque plus du vaccin contre la fièvre jaune en pleine épidémie

La République démocratique du Congo n'a presque plus de vaccin contre la fièvre jaune, vient de déclarer le porte-parole du gouvernement, alors qu'une épidémie de la maladie s'observe à Kinshasa, la capitale bondée de population ainsi que dans deux autres provinces.

Certaines personnes se sont plaintes et se sont vu refuser la vaccination en raison de la pénurie de vaccins, même après avoir attendu fort longtemps pour une injection. Plus de médicaments ont été promis, mais les responsables de la santé de ce pays pauvre disent qu'ils ont dû faire un choix entre le coût élevé par transport aérien, ou une longue attente pour l'expédition par voie maritime, qui coûterait moins cher.

Le virus hémorragique transmis par les moustiques est une préoccupation majeure à Kinshasa, une ville d'environ 12 millions de personnes qui a des services de santé indigents, un climat humide apprécié des insectes et beaucoup d'eau stagnante où ces insectes peuvent se reproduire aisément.

Le ministre de la Santé Felix Kabange vient de déclarer que 67 cas de fièvre jaune avaient été confirmés à Kinshasa, Kongo Central et dans les provinces Kwango et que plus de 1.000 cas suspects sont actuellement surveillés. À ce jour, cinq personnes sont mortes de la maladie.

Reuters, 22 juin 2016.

DIVISION 1/PHASE DES POULES

Mazembe bat DCMP et s'adjuge le titre dans les troubles

La rencontre de la dernière journée du Play-Off du championnat national entre le Daring Club Motema Pembe et le TP Mazembe de Lubumbashi a connu des remous dans les dernières minutes.

La rencontre de la 13e journée du Play-Off du championnat national entre le Daring Club Motema Pembe et le TP Mazembe de Lubumbashi a connu des remous dans les dernières minutes. Les Corbeaux de l'ex-province du Katanga menaient par deux buts à un, le mercredi 22 juin 2016 au stade des Martyrs de Kinshasa, lorsque l'arbitre Kayembe a accordé un penalty à Mazembe consécutif à un contact entre Mukoko Amale et Issama Mpeko. Deo Kanda a exécuté le penalty, inscrivant le troisième et but du KO du DCMP. Non contents de la décision arbitrale, les supporters des Immaculés de la capitale ont commencé à balancer des projectiles sur l'aire de jeu. Et la police a promptement réagi à balancer des grenades lacrymogènes dans les tribunes.

DCMP coaché par Otis Ngoma avait pourtant bien démarré la partie, jusqu'à ouvrir la marque à la 36e minute par le biais de Musingu Bazola Tempo sur une superbe frappe de l'intérieur du pied après avoir mis dans le vent un défenseur des Corbeaux. A la pause, les Immaculés semblaient tenir le score. Mais au retour des vestiaires, Mazembe a pris le contrôle du cuir au milieu de terrain, tout en se projetant sur les côtés. Et c'est sur une action sur le côté gauche avec le Zambien Rainford Kalaba qui a pris de vitesse Mukoko Amale, avant d'adresser un centre en retrait à l'attaquant international Jonathan Bolingi. Ce dernier a simplement placé le cuir au fond de filet du portier nigérien Losseny Dombia. Un but partout, alors qu'on joue la 51e minute.

Cette égalisation a visiblement

douché les poulains d'Otis Ngoma qui ont concédé un deuxième but à pratiquement l'heure de jeu. Et finalement à la 90e minute, il y a eu le troisième but sur penalty de Deo Kanda qui venait de monter sur l'aire de jeu en deuxième période, à la place de Daniel Adjei, un coaching payant du coach Hubert Velud de Mazembe. C'est après le penalty que les supporters ont commencé à balancer des projectiles sur l'aire de jeu, pierres, chaises, bouteilles remplies d'urine, etc. La police a vigoureusement réagi avec des grenades lacrymogènes créant la panique et la bousculade dans les gradins. Selon certains témoins, l'on évoquerait de deux morts, un policier qui aurait reçu une pierre sur la tête et que son corps était allongé sans vie, et un supporter qui serait décédé. Mais il n'y a encore aucune confirmation officielle. On aurait dénombré plusieurs blessés, sans mentionner des dégâts matériels causés au stade. L'on attend la décision du comité de gestion de la Ligue nationale de football dans un avenir proche les prochains jours.

Avec cette victoire quasi-certaine (la Linafoot pourrait infliger un forfait au DCMP), Mazembe s'offre littéralement le sacre du championnat national de football saison 2015-2016, s'assurant ainsi une place en Ligue des champions d'Afrique la saison prochaine. DCMP garde sa quatrième position au championnat avec un total de 22 points glanés. L'on note que l'équipe a effectué une remontée spectaculaire après l'arrivée du coach Otis Ngoma, ancien entraîneur de Saint-Amand en France. DCMP occupait l'avant-dernière place du Play-Off. Avec Otis Ngoma, DCMP n'a perdu que deux matchs sur terrain, contre V.Club à la phase aller et contre Mazembe en dernière journée de la phase retour du Play-Off. L'heure est donc à la projection pour la saison prochaine.

Martin Engimo

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

Les élèves en fin de cycle reçoivent des certificats

Après neuf mois de cours, l'école maternelle des Forces armées congolaises située dans le 1er arrondissement Lumumba en diagonal du service d'hygiène à Pointe-Noire, a organisé le 18 juin dans l'enceinte de l'établissement, la cérémonie de fin d'année scolaire 2015-2016 en présence de la conseillère pédagogique, Euphrasie Nzézé, représentante de l'inspectrice départementale de l'enseignement, et des parents d'élève

Au total, 69 élèves de l'école préscolaire des Forces armées congolaises (FAC) se sont séparés de leurs éducatrices le week-end dernier après neuf mois de cours. La cérémonie de fin d'année scolaire a permis à la directrice de cet établissement public, Gybcia Massamba d'octroyer les certificats de fin de cycle maternel aux élèves du P3 qui seront admis au CP1 l'an prochain. Ces élèves ont aussi reçu des kits scolaires pour leur prochaine rentrée scolaire 2016-2017, un soulagement pour les parents. Soulignons que les diplômes d'encouragement ont été remis à certains élèves du P1 et P2.

Prenant la parole au nom de l'association des parents d'élèves,



Les élèves en fin de cycle maternel après remise de diplôme «adiac»

Wilfried Zanzala a félicité le personnel de ladite école pour le dynamisme dans l'encadrement des enfants durant l'année scolaire. « Nous sommes heureux de fêter avec vous la fin de l'année scolaire 2015-2016 pour tout le travail que vous avez abattu. Nous félicitons le personnel de l'école maternelle des FAC qui, par sa qualité d'éducation a su instruire et bien éduquer nos enfants. Nous remercions également les parents d'élèves qui

ont assumé leur responsabilité en s'acquittant de leur frais scolaires pour le bon fonctionnement de l'école et la bonne éducation de nos enfants », a-t-il dit. À son tour, la directrice de l'école, très contente du travail fait par l'ensemble de son personnel, a sollicité le maintien de tous. « Après neuf mois de travail plus ou moins pénible, nous voici arrivés au terme de la mission que l'Etat nous a confiée. 69 élèves ont fréquenté dans trois

sections à savoir les P1, P2 et P3 et cinq maitresses ont déployé de grands efforts, seuls les résultats obtenus en fin d'année les départagent. C'est pourquoi je propose le maintien de toutes, sauf en cas d'avis contraire de notre hiérarchie. Quant à nos élèves qui nous quittent de tout engagement ce jour, je leur souhaite bonnes vacances », a-t-elle lancé. Cette cérémonie a été un moment très agréable de joie pour les enfants qui à travers l'anima-

tion scolaire ont exprimé leur allégresse avec les institutrices et devant les parents avant de partager le dernier repas de l'année. En effet, à travers la poésie, le dialogue et le théâtre respectivement sur les notions de politesse, l'importance de l'école maternelle, l'éducation civique, les élèves du P1 au P3 ont extériorisé ce qu'ils ont appris durant l'année scolaire sous l'émotion des parents très contents de la prestation de leurs enfants.

« Je suis très contente de voir les enfants de 3 à 5 ans dialoguer comme de grandes personnes et devant un grand public sans trouille. Je félicite les maitresses de cette école », s'est réjouie, Ornella, mère d'une fille du P1. « Je suis très ravie parce qu'avant de finir le cycle maternel, ma fille, Drelle à 4ans, connaît déjà écrire sur l'ardoise et le cahier et maîtrise quelques lettres et chiffres. L'année prochaine elle sera en P3 », a indiqué Fanny Ngambomi avant d'inviter les autres parents à envoyer leurs enfants à l'école maternelle qui est la base de la formation. « La maternelle, ce n'est pas que manger et sauter mais, aussi apprendre les premières notions de l'école », a-t-elle ajouté.

Charlem Léa Legnoki

Le Groupe musical «Célestes Gospel» enchante le public ponténégrin

Le groupe musical chrétien Les Celestes Gospel a livré le 17 juin à l'amphithéâtre Anders Helligren de Sueco à Pointe-Noire un concert musical pour soutenir les enfants orphelins du Sida.

Devant un public cosmopolite composé de nationaux et d'expatriés, les Célestes gospel ont chanté la louange de Dieu pour soutenir l'orphelinat Cœur Celeste, situé au quartier Tchimbamba dans le 1er arrondissement Lumumba, qui prend en charge les enfants orphelins du Sida.

Pendant près d'une heure, le groupe a livré un concert mémorable fait de louanges à Dieu, cantiques et les chants à la gloire de l'Éternel. Des chansons merveilleusement interprétées par des chanteuses qu'accompagnaient magistralement les instrumentistes.

Les grands succès de la louange chrétienne mais aussi les chants composés par les musiciennes de Célestes Gospel ont fait exulter la salle qui a eu droit aux superbes chorégraphies des chanteuses.

La chanson Happy day interprétée par tout le public invité sur la scène a mis fin au concert. Ce beau et haut moment du concert a prouvé une fois de plus la grande estime dont jouit le groupe à Pointe-Noire. Des spectateurs qui n'ont pas hésité à apporter leur contribution à l'action de Célestes gospel en garnissant la cagnotte placée à l'entrée de la salle.

Selon Célestine Bagniakana, fondatrice du

groupe, les fonds récoltés serviront à l'orphelinat Cœur Céleste qui prend aussi en charge les encadreurs et formateurs des enfants en couture, coiffure, conduite etc...



Le groupe Célestes gospel chantant happy day crédit photo «Adiac»

Depuis 2001, les Célestes Gospel jouent régulièrement des concerts à l'invitation de certaines structures de la place, des sociétés ou des particuliers pour agrémenter leur cérémonie. Présidente de l'association Halte Sida, Célestine Bagniakana place son action sur les orphelins qui, après avoir perdu leurs parents à cause de cette maladie, sont recueillis par des membres de leur famille démunis et incapables d'assurer leur avenir. Dans sa démarche, elle met surtout l'accent sur la formation de ces jeunes, dont certains sont pris en charge par des parrains se trouvant à l'étranger, notamment en France. Aujourd'hui, Célestine Bagniakana à travers Halte Sida continue d'accompagner plus de 600 enfants dans leur scolarité mais aussi dans leur insertion sociale par l'apprentissage de certains métiers tels la couture, la coiffure, la conduite... en vue de leur autonomisation par un emploi ou une insertion en entreprise.

Hervé Brice Mampouya

Serge Bakoue chante la Paix dans le monde

L'artiste musicien Serge Bakoue vient de mettre dans les bacs le single La Paix dans le Monde. L'oeuvre produite par BSL Production comporte deux chansons dont le titre éponyme la Paix dans le Monde.

La paix dans le monde résonne comme un hymne pour un monde meilleur débarrassé de toutes velléités belliqueuses et violentes. À travers cette chanson, Serge Bakoue invite la population du monde à plus d'humanité en adoptant des comportements dignes et exemplaires.

Chrétien et chantre, Serge Bakoue, dans ce single invite les citoyens du monde à cultiver l'esprit de solidarité, de tolérance et de concorde.

Originaire du Congo-Brazzaville, l'artiste musicien a été initié en musique en participant dans les années 1990 aux répétitions du Groupe de Rapha Boundzeki au quartier Météo à Brazzaville.

Installé en 1994 à Pointe-Noire, il intègre en 1998 le groupe musical Système Rongesse qui évoluait au quartier Mvou- Mvou. À sa dislocation en 1998, il crée son propre ensemble dénommé Système Star-Les Généreux. Faute de mécènes et de soutien, ce groupe ne vécut que le temps d'une rose.

La carrière de Serge Bakoue prend une autre dimension après son baptême religieux en 2003. Désormais, il ne se consacre qu'à la gloire de Dieu qu'il loue à tout instant. Il devient président de la jeunesse au sein



Le single de Serge Bakoue crédit photo «Adiac»

de l'Église Victoire en Esprit saint (EVES) et crée une maison de production musique BSL Production. L'album Nzambi wa zola Nza de la chorale lumière du monde est le premier produit sorti sous le label BSL Production.

H.B.M.

MOTS FLÉCHÉS N°107

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

BRISER LA CROÛTE	EAU DE MER	DÉFAVO-RISER	EMBAL-LAGE DE POUDRE	INVITÉS	CHEF CHINOIS	NOM DE THÉÂTRE
VERT TENDRE	PRÉNOM FÉMININ	EXPRI-MERAI	AIMÂT VRAIMENT CRIER DANS LA RUE	CONVOITE	JOYEUSES RÉACTIONS	
SECRET RÉVÉLÉ						
ÉTENDRE À TOUS						
BON POUR TRACER		CAUTION-NEE				BIEN FOURNI
PETIT LIEU-TENANT		À MOITIÉ				ARRIVE À ATTEIN-DRE
	ANCIEN ROYAUME ASIATIQUE		ADRET OU UBAC		ELLE A SES PETITS PROTÉGÉS TRÈS IRRITÉE	
LE TEMPS DU GÉOLOGUE		ENFANT DE LA FAMILLE			ACTINIUM POUR LE CHIMISTE	
EXISTES		FAÇON D'ÊTRE			PETITE VOITURE	
	MESURE			ÉTRANGER À LA RELIGION		
	TERRAIN DE TENNIS					
PRINCIPE CHINOIS	NOMMA		CONTESTE			
	GORGÉE D'EAU					
		FAIS DE L'EFFET		AGENT DE LIAISON		POCHE D'ESTOMAC D'OISEAU
		VIDÉE TELLE UNE BARQUE		POINT NÉGATIF AU GOLF		
COLLECTE			ANNULE UNE LOI			
OTTOMAN			EST-SUD-EST			
		AVOUE SON DÉSARTEU			DÉTRUIT PROGRES-SIVEMENT	AUXILIAIRE DE TOUS LES TEMPS
		IL TIENT TÊTE				
ROCHER EN MER			ATTEINT PAR LE MAL DU SIÈCLE			
ADVERBE DE LIEU			EXPERT			
	PRÊTRE ORTHO-DOXE			INITIALES DEVANT LE CHRIST	(OU'IL) POSSEDE	
	ADRESSE DE PC					
HOMME D'AUTRE-FOIS			HABILLER POPULAI-REMENT			
PAPI						
		SON CHEF-LIEU EST BEAUVAIS			MORCEAU DE TERRAIN	

SUDOKU N°107

>FACILE

6		1		3				
				7		8		
	4	7	8	9	1		3	
	1	5	6		4			2
8	9			1			5	3
7			3		9	1	6	
	3		9	4	8	6	7	
		8		6				
				2		3		5

>MOYEN

1	9		2		6	7		
5		7	1					
		8	7		3	9		5
	1				5	8		
			8		2			
		2	6					3
7	9	3			1	4		
					8	2		7
		5	4		7		6	3

>DIFFICILE

		3	8					5
	6	2					1	9
	7	9	6					
	8		9	3			5	
	1			4				2
		5		2	6			8
						4	9	1
	5	8					4	3
	9					5	8	

MOTS CROISÉS N°107

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

>HORIZONTALEMENT

1. Il fait parfois nég-ligé. - 2. Belle de nuit. L'une des Cyclades. - 3. Causé un préjudice. Te laissais aller. - 4. Utilisa son pistolet. Roulés dans la farine. - 5. Met l'oh à la bouche. Tour abrégé. - 6. Le faux est un traître. Transporté... ou enlevé. - 7. Île en Atlantique. Une aubaine pour le marchand de sable. Il survient après coup. - 8. Affluent du Rhin. Second ou seconde. - 9. Premier criminel. Qui manque singulièrement d'intérêt. - 10. Qui ne peuvent cacher leur profonde irritation.

>VERTICALEMENT

A. Il se trouve réguliè-rement sur les dents. - B. Boîte à lunettes. Qui appuie sur la détente. - C. Période de sérénade. Joignit les deux bouts. - D. Éclat de rire. Rugueux pour la langue. Initiales pieuses. - E. Blonde anglaise. Fit passer un souffle nouveau. - F. Couvre-chef. Abri du lièvre. - G. Faire sauter un train. Ultime rapport à la belote. - H. Jurassique inférieur. Qui est difficile à avaler. - I. Nul ne peut l'ignorer. Impôt indirect. Arrivé au monde. - J. Aux oreilles taillées en pointe.

MOTS À MOTS N°107

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de quatre et cinq lettres proposés, composez un troisième mot de neuf lettres.

- ① **N A G E R** + **G E N E** = **E** | | | | | | | **E**
- ② **T A I R E** + **R E P S** = **S** | | | | | | | **E**
- ③ **C E T T E** + **T O L E** = **C** | | | | | | | **E**

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°106

T	D	D	A	A	P
M	O	L	E	N	E
R	A	M	O	N	E
A	C	C	E	S	S
H	A	N	I	N	O
T	A	T	E	T	R
I	P	E	E	M	I
O	T	A	A	S	E
R	A	T	C	H	O
A	C	C	R	O	C
L	D	U	C	A	L
C	A	P	E	T	N
P	A	N	E	T	U
T	I	C	T	A	C
E	H	I	U	T	F
G	R	A	A	L	V

MOTS CROISÉS N°106

F	O	U	T	R	E	M	E	N	T
O	B	S	C	E	N	I	T	E	
R	E	H	S	R	A	T	A		
F	I	N	A	S	S	E	R		
A	R	I	D	E	S	Q	A	T	
I	T	O	M	B	E	U	R	S	
T	E	R	R	E	S	E	T		
U	S	A	L	T	R	O	P		
R	A	T	I	E	R	E	I	O	
E	U	E	R	A	G	U	S	E	

SUDOKU N°106

5	3	8	7	1	2	4	6	9
1	2	4	8	9	6	5	3	7
7	9	6	4	5	3	1	8	2
4	7	2	1	3	8	6	9	5
6	5	1	9	7	4	8	2	3
3	8	9	2	6	5	7	1	4
8	6	7	5	2	9	3	4	1
2	4	5	3	8	1	9	7	6
9	1	3	6	4	7	2	5	8
2	3	8	9	6	7	1	5	4
1	4	7	5	3	8	6	9	2
9	5	6	4	2	1	8	3	7
3	7	9	1	4	2	5	6	8
4	8	5	3	7	6	2	1	9
6	2	1	8	5	9	7	4	3
5	9	2	7	1	4	3	8	6
7	1	4	6	8	3	9	2	5
8	6	3	2	9	5	4	7	1
7	2	3	9	4	8	6	5	1
1	5	9	3	6	7	4	8	2
6	8	4	5	1	2	7	3	9
4	1	5	2	8	3	9	6	7
3	6	8	7	9	1	2	4	5
2	9	7	4	5	6	8	1	3
9	4	1	6	2	5	3	7	8
5	7	2	8	3	4	1	9	6
8	3	6	1	7	9	5	2	4

MOTS À MOTS N°106

1/CARRELEUR 2/DÉRISOIRE 3/SÉLECTEUR.

FÊTE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

Des dizaines de milliers de Brazzavillois ont célébré l'événement

La célébration de la trente quatrième édition de la fête de la musique en République du Congo, le 21 juin 2016, a été toute particulière par son organisation et sa mobilisation. Environ 10.000 spectateurs ont célébré cette fête à Brazzaville dans différents sites implantés pour la circonstance.

La musique c'est la vie en ce qu'elle accompagne les humains de la naissance à la mort. Toute musique, depuis des temps immémoriaux, a toujours été porteuse d'un message. C'est dans ce contexte que le gouvernement de la République a aménagé un boulevard musical et artistique entre les ronds-points Moundali et Poto-Poto. Ces deux extrémités ont constitué les deux grandes scènes sur lesquelles les artistes, virtuoses et jeunes talents ont laissé jaillir le génie qui est en eux.

Le ministre de la Culture et des arts, Leonidas Carel Mottom Mamoni a lancé officiellement les spectacles y relatifs au rond-point Moundali dans le quatrième arrondissement de Brazzaville. Il avait à ses côtés, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, Digne Elvis Tsalissan Okombi et la représentante de l'Unesco en République du Congo.

« Nous remercions le président de la République pour nous avoir permis d'organiser cette activité qui est une manière d'exprimer la paix et l'unité au Congo. Tel que nous sommes rassemblés ici, il n'y a pas de congolais du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest. Le Congo est un et indivisible. Merci pour votre mobilisation. Vous êtes les vrais Congolais, vous êtes la République. Soyez fiers d'être des Congolais, parce que le Congo est un beau pays, un pays fort.



Djason philosophe et le «Super Nkolo Mboka» sur scène à l'hôtel de la Préfecture

Soyez fiers de votre identité culturelle. Aimez la République, aimez le Congo, servez le Congo. C'est vous la République », a dit le ministre Mottom Mamoni.

Du rond-point Moundali au rond-point Poto-Poto, des centaines d'artistes se sont produits à l'instar de : Z1 international, Gilles Chigar et son groupe, les 242 de Gypsie la tigresse, Roga-Roga, Association Vocal Bantou universel sanza, Favelas stars, Académie des Beaux-arts, Fred Bokolo & Best G, Trésor Mvoula, Doudou Kopa, DJ Migo One, Setho et son Impression des As, Quentin Moyascko, Kévin Mbouandé Mbenga, Oxy Oxygène, Rochel Poison, Koffi de Suel, Youyou Mombangé dit De Brazza, S.O.S Salsa, Fanie Fayard, ...

A la scène Hip-hop, ont presté : Makhalba Malechek, One missile, DJ Tokala, Epela d'Azur, Clan Nuit

à Nuit, les Anges de Brazza, Fox Nigga ... La musique traditionnelle avec des groupes comme : Abeilles noires, Amis solidaires, Ntsi Oko, Musée d'art, Tsal'Akosso Renové, Association Ndzobi, Ntuka Kongo, AVBR, Bore na Bore, Ntsiawa, Moukoulou national, Simba ngoma, AVB, Ekongo ONG, Ntemo Kongo, Sangha Danse, Nzegouma, Ngoulayo Obetan, Moyi Momé Ngobila, sans oublier la musique tradi-moderne présente à travers: Okweté, Empire Etumba pona Ba Wi, Génération Bounzeki, Bana Batéké, Pape God, TH Musica, Kingoli authentique, Moyi authentique, Echos de Brazza, Tourbillon sonore, Compagnie Le Musée, ...

La musique religieuse était aussi présente. Le cas de : Patrick Alex Bembet, Nino & La Manne Cachée, Delys Ntembo, Sœur Belinda Saya, Sylvain Akouala, Les

visionnaires, Sœur Fifi Laffeur, Sila Lemvo, Sœur Rosthy, Horeb Musique, Wisdom classic...

A l'Institut français du Congo

tistes musiciens en agrémentant cette fête par des prestations humoristiques. C'est le cas de Riri-Clo, Zedem, Rire au pluriel de Bienvenu Sidobé Mopepe. Les sapeurs ont aussi dit leur mot. Ils étaient conduits à cette fête par le président du bureau exécutif de l'Union des associations des sapeurs du Congo (Uasc), Isidore Ciriac Hamed Yala.

Le Congo a une tradition musicale bien riche

La veille de la fête, le ministre de la Culture et des arts a publié le message du gouvernement. « Le Congo, notre pays, a une tradition musicale bien riche. Et c'est bien à juste titre que sa capitale Brazzaville, ville créative de l'Unesco abrite l'un des plus importants rendez-vous en matière de musique sur le continent : le Festival panafricain de musique (Fespam). Ce n'est pas une coïncidence, le Congo a engendré plusieurs génies qui au travers de leurs voix et de leurs musiques ont porté très haut les couleurs de la nation », a déclaré le ministre Léonidas Carel Mottom Mamoni qui a rendu hommage aux grands noms de la musique qui ont fait et continuent de faire la fierté et l'honneur du pays.

Notons que la fête de la musique a été célébrée cette année sur le thème « La musique est plus forte que... ». Et le ministère congolais de la culture de compléter, « la musique est plus forte que ce qui nous divise, plus forte que la haine, le tribalisme, l'égoïsme... ».

Bruno Okokana

BRIN D'HISTOIRE

Regard sur les cinquante dernières années (1965- 2015)

1988 (24)

Plus de vingt ans après la chanson *Pont sur le Congo* de Franklin Boukaka, le 8 janvier 1988, le gouverneur de la ville de Kinshasa, Konde Vila Ki Kanda et le député-maire de Brazzaville, Jean Jules Okabando signe l'acte officiel de jumelage des deux villes, les deux capitales les plus rapprochées au monde, Kinshasa et Brazzaville, en présence de Guy Marty, conseiller de Pierre Mauroy, président de la Fédération mondiale des villes jumelées. Cette signature intervient après le protocole d'accord signé en octobre 1987 à Brazzaville par le gouverneur de la ville de Kinshasa et le député-maire de la ville de Brazzaville.

Gérald Félix Tchicaya dit Tchicaya U Tamsi est emporté par une crise cardiaque le 22 avril 1986 en France. Il était né à Mpili, dans la région du Kouilou. Fils du député du Moyen-Congo sous la IV^e République française, Tchicaya U Tamsi est producteur d'émissions à l'Ortf (Office de radio-diffusion télévision française) en 1957, avant de devenir un proche collaborateur de Patrice Emery Lumumba à Léopoldville (Kinshasa). Il y dirige l'organe du Parti national congolais (Mouvement nationaliste

congolais) : « Congo ». Il est ensuite chef de la Délégation de la République populaire du Congo auprès de l'Unesco. Retraité, Tchicaya U Tamsi est resté en France. Un séjour de près de quarante ans.

Mardi 13 décembre 1988, dans la salle du palais du Peuple à Brazzaville, signature du protocole de Brazzaville par les parties prenantes : Roloef « Pick » Botha, ministre sud-africain des Affaires étrangères, Chester Crocker, sous-secrétaire d'Etat américain aux Affaires africaines du gouvernement Reagan, Anatoli Adamichine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères chargé de l'Afrique et Ricardo Escalante, de Cuba. C'est le général Antonio Franca Ndalu, du côté angolais qui a paraphé l'accord. Marti Aathi Sari, ancien commissaire de l'ONU en Namibie qui représente le secrétaire général, à cette occasion. Le Protocole de Brazzaville est signé en présence du président Denis Sassou Nguesso, d'Antoine Ndinga Oba, ministre congolais des Affaires étrangères. Cet accord marque le début du processus de paix en Afrique australe et spécialement en Angola. Il devrait aboutir à l'indépendance de la Namibie. Le document signé dans la

capitale congolaise entrera dans l'histoire sous la dénomination Protocole de Brazzaville. Un traité de paix devra être signé entre les différents protagonistes le 22 décembre 1988 à L'ONU, à New-York. Le 1er avril 1989 marquera le début du processus de l'application de la résolution 435/78 des Nations unies qui, elle, aboutira à la tenue, après désarmement des troupes combattantes de la Swapo, d'élections libres (octobre 1989) puis à l'indépendance de la Namibie. L'administration et les forces d'intervention sud-africaines (Sadf), qui occupent toujours ce territoire passeront la main aux experts des Nations unies qui superviseront ce transfert. Au cours de la même période, en Angola, les troupes cubaines commenceront leur repli vers le nord du pays avant leur rapatriement à Cuba, leur pays d'origine, sur une période de 27 mois.

Emmanuel Dongala obtient le Grand Prix littéraire d'Afrique noire pour son roman *Le Feu des origines*, paru aux Editions Albin Michel. Ce prix est décerné chaque année à un écrivain d'expression française d'Afrique noire, par l'association des Ecrivains de langue française. Agé de 47

ans, Emmanuel Dongala, professeur de sciences physiques à l'université Marien Nguabi est l'auteur d'*Un Fusil dans la main, un poème dans la poche*, son premier roman publié en 1973 et gratifié l'année suivante du Prix Ladislas des meilleurs livres francophones. Jazz et vin de palme (1982), son second livre, est au programme d'enseignement en Côte d'Ivoire. *Le Feu des origines* est donc son troisième livre.

Du 23 au 29 novembre 1988, se tient la IX^{ème} session ordinaire du comité central du Parti congolais du travail, sous la présidence du colonel Denis Sassou Nguesso. Le comité central recommande sa réélection à la tête du parti et de l'Etat au 4^{ème} congrès ordinaire du Parti congolais du travail prévu du 26 au 31 juillet 1989.

Décès à Brazzaville du révérend pasteur David Nsomi, le 28 novembre 1988, 1er repré sentant légal de l'Eglise kimbanguiste au Congo. Ses obsèques ont lieu le 1er décembre en présence des dignitaires de l'Eglise kimbanguiste. Ainsi va la vie au Congo.

Mfumum